



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

EXERCICE 2019



PREAMBULE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L 2224-5, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérative un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Le décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, pris en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique, précise les différents indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le rapport annuel.

Ce document est transmis à chaque commune pour communication au conseil municipal ; son contenu est tenu à disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dès sa transmission dans les mairies. Un exemplaire est adressé parallèlement au Préfet pour information.

Les indications présentes dans ce rapport sont d'ordre technique et financier :

- ✓ Les indications techniques concernent notamment le nombre d'habitants desservis par la collecte, les types et fréquences de collecte proposés, le nombre et la localisation des déchèteries, la nature des traitements et des valorisations proposés.
- ✓ Les indications financières concernent les modalités d'exploitation (régie, délégation...), le montant des dépenses du service et les modalités de financement.



SYNTHESE

Ce document est le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Il présente, dans un premier temps, le territoire desservi par le service « gestion des déchets » : les communes, les équipements à disposition ainsi que le rôle d'EVODIA (anciennement SMD : Syndicat Mixte Départemental des Vosges). Puis, le rapport détaille les indicateurs techniques par flux. Tout d'abord, il présente l'organisation de la collecte des ordures ménagères ainsi que les tonnages.

Le dépôt de Gérardmer a collecté 5628,66 tonnes sur l'ex périmètre de la Communauté de Communes Gérardmer Monts et Vallées (CCGMV) et le dépôt de Saulxures-sur-Moselotte 4070,65 tonnes réparti en 2 960 tonnes sur l'ex périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Moselotte (CCHMO) et 1109 tonnes sur l'ex périmètre de la Communauté de Communes Terre de Granite (CCTG).

Pour la collecte des recyclables secs (verre et emballages ménagers), le dispositif en place est présenté ainsi que les contenants et le nombre de sites. Les tonnages collectés par commune sont détaillés ainsi que les exutoires utilisés pour recycler les **1 550,7 tonnes d'emballages** et les **2 275,76 tonnes de verre** en 2019 sur l'ensemble du territoire.

Les quatre déchèteries du territoire sont présentées, avec les exutoires, par déchèterie et par type de déchets ainsi qu'un focus sur la plateforme de compostage gérée en régie et ses 700 tonnes traitées en 2019. Enfin, un bilan tonnage, à nouveau par déchèterie et par type de déchet est proposé.

Les **11 711 tonnes de déchets collectés sur les déchèteries en 2019** représentent 47% du flux géré par le service, en complément des **9 700 tonnes d'ordures ménagères** soit 38% du flux géré et des **3 826 tonnes** de recyclables secs (en hausse de 183 tonnes) soit 15%.

Les indicateurs financiers prolongent ce rapport, avec les modes de financement, pour les particuliers et les entreprises, issus des anciens périmètres, à savoir :

- La Redevance Incitative pour l'ex CCTG
- La TEOM avec Redevance Spéciale au volume, pour l'ex CCGMV
- La TEOM avec Redevance Spéciale au poids, pour l'ex CCHMO

La liste des marchés en cours, issus de ces anciens territoires, est également proposée.

Les principaux indicateurs financiers présentés sont **le taux de couverture du service (106%, en hausse de 7%)**, les postes de charges et leurs poids respectifs (la collecte, transfert et traitement des ordures ménagères représentent 47% du coût total du service).

Les postes de recettes sont détaillés : ils proviennent pour moitié des soutiens financiers versés par les éco-organismes et pour un tiers des reventes des matériaux recyclables collectés.

Enfin, les derniers indicateurs permettant de mieux comprendre la production et les coûts sur les trois anciens territoires sont proposés : quantités en kg par habitant, coût imputé à l'utilisateur, coût en €/tonne pour chaque type de flux et enfin le coût global du service.

Pour finir, le bilan financier de la matrice ainsi que le bilan tonnage par type de flux et par ancien périmètre est présentés ainsi qu'une comparaison de la production de déchets sur le territoire de la CCHV avec la moyenne départementale et la moyenne de la région Grand-Est.



SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
SYNTHESE	4
FAITS MARQUANTS 2019	7
A) Installations de conteneurs semi-enterrés.....	7
B) Réception d'une Benne à Ordures Ménagères, dépôt de Gérardmer.....	7
C) Opération de nettoyage des conteneurs semi-enterrés.....	8
D) Harmonisation des horaires des déchèteries de la CCHV	8
E) Construction d'un abri bois, déchèterie Le Syndicat.....	9
F) Installation de dispositifs anti-chutes sur les déchèteries	9
G) Encadrement des apports d'amiante en déchèterie.....	10
H) Etude d'harmonisation du financement du service gestion des déchets	10
I) Visite technique sur une collecte de biodéchets	11
J) Marchés publics passés en 2019 par le service déchets	11
INDICATEURS TECHNIQUES.....	12
I. Territoire desservi	12
A) Présentation de la Communauté de Communes des Hautes Vosges	12
B) Déchets pris en charge par le service.....	13
C) Equipements disponibles	13
II. Description des compétences du service.....	14
A) Rôle de la CCHV	14
B) Rôle d'EVODIA	14
C) Récapitulatif des compétences	15
III. Collecte des ordures ménagères.....	16
A) Moyens humains	16
B) Moyens de collecte et organisation	16
C) Fréquence de collecte des ordures ménagères	17
D) Evolution mensuelle des tonnages.....	18
E) Evolution annuelle des tonnages	18
IV. Collecte des recyclables secs	19



A)	Organisation de la pré-collecte	19
B)	Collecte et traitement	20
C)	Bilan tonnages	21
D)	Evolution annuelle des tonnages	22
V.	Déchèteries	24
A)	Présentation des sites et horaires des déchèteries	24
B)	Liste des déchets acceptés et exutoires.....	28
C)	Carte des exutoires.....	30
D)	Marchés publics en cours.....	31
VI.	Plateforme de compostage.....	32
VII.	Bilan tonnage par flux	34
VIII.	Répartition des tonnages	35
	INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS.....	37
I.	Présentation	37
A)	Mode de financement et population prise en compte	37
B)	Méthode de calcul de coûts	38
II.	Dépenses et financement.....	39
A)	Taux de couverture du service	39
B)	Postes de charges	40
C)	Postes de recettes	41
D)	Répartition des soutiens.....	41
E)	Part relative au coût aidé par flux de déchets	42
III.	Quelques Indicateurs	43
A)	Quantités générées par habitant	43
B)	Coût par type de collecte par habitant	44
C)	Coût par type de collecte par tonne	45
D)	Coût du service.....	46
	SYNTHESE DU SERVICE	47
A)	Financier	47
B)	Tonnages	48
C)	Performance de collecte des déchets	49
D)	Coût exprimé en Euros par habitant	49



FAITS MARQUANTS 2019

A) Installations de conteneurs semi-enterrés

Afin d'équiper de nouveaux sites ou de compléter certains existants qui arrivaient à saturation en période estivale, la CCHV a continué à installer des conteneurs semi-enterrés sur les sites et communes suivantes :

Commune	Sites	Statut du site	Ordures Ménagères	Emballages ménagers	Verre
Le Valtin	Col de la schlucht	Passage d'un site aérien en site semi-enterré (collecte sélective).	2	1	1
Gérardmer	Point I La rayée	Passage de bacs 4 roues à conteneurs semi-enterrés (ordures ménagères).	2	2	2
Xonrupt-Longemer	Cimetière	Renfort d'un site semi-enterré existant.	+ 1	+ 1	
	Route des Relles Gouttes		+ 1		
Le Tholy	Noir Rupt		+ 1		
	Noir Pré		+ 1		

B) Réception d'une Benne à Ordures Ménagères, dépôt de Gérardmer

Un véhicule sur châssis 19T MAN, avec système hydrodrive (4 roues motrices en dessous de 30km/h), équipé d'un caisson de 13,5m³ de volume utile et 5,5 tonnes de charges utiles a été réceptionné en décembre 2019.

Ce véhicule dispose d'un lève conteneur simple peigne, et d'un système d'identification des bacs pucés.

Ce véhicule a été acheté dans le cadre du renouvellement du parc de collecte de la CCHV. Il remplace un véhicule MAN 4 roues motrices datant de 2005.

Coût : 237 664€ TTC dont 23568€ de subvention du conseil départemental des Vosges.



E) Construction d'un abri bois, déchèterie Le Syndicat

Certains produits de la filière DDS (contenants vides) et diverses autres filières (huiles végétales, minérales, capsules de café, batteries) étaient exposés à la pluie.

La construction d'un abri de stockage en bois, dans le prolongement de celui existant pour une intégration esthétique réussie a été menée en avril 2019.

Cet abri bois était une partie du projet de réorganisation de l'activité sur la déchèterie.



En effet, pour permettre la construction de cet abri,

- les bornes de tri verre et emballage ont été sortis de la déchèterie
- les racks huisseries ont été remplacés par une benne
- les bornes plâtres ont été remplacées par une benne

Le changement de mode de collecte pour les huisseries et le plâtre a engendré des économies de fonctionnement, en passant de 10 000€ à 7 000€ par an pour la filière huisserie et de 25 500 à 18 700€ par an pour la filière plâtre.

COÛT DE L'ABRI 13 686,3 € TTC

ECONOMIE DE FONCTIONNEMENT : 9 800 €/an

F) Installation de dispositifs anti-chutes sur les déchèteries

La norme NF P 01-012 impose que tout établissement recevant du public soit protégé des risques de chutes. Ainsi, une consultation a été réalisée en 2018 pour une installation des dispositifs en 2019.

Les déchèteries de Le Syndicat, Saulxures-sur-Moselotte et La Bresse ont ainsi été équipées de barrières adaptées à la situation de chaque site.

La déchèterie de Gérardmer a été sécurisée à l'aide des anciennes barrières des trois autres sites, afin d'assurer la fin de vie de ce site en toute sécurité, en attendant sa réhabilitation.

Des dispositifs sécurisant le vidage des gravats compléteront les aménagements.



COÛT DE LA MISE EN SECURITE DES TROIS DECHETERIES :

93 948 € TTC



G) Encadrement des apports d'amiante en déchèterie

Le conseil communautaire du 18 septembre 2019 a voté une modification du règlement intérieur des déchèteries portant sur les règles d'acceptation d'amiante.

L'utilisateur doit dorénavant remplir un formulaire de prise en charge de déchets d'amiante, pour justifier de son domicile, du type d'amiante (toiture, façade) et des quantités (dimension + nombres de plaques) dont il souhaite la prise en charge.

Un courrier réponse de la CCHV permet d'orienter les usagers selon les règles suivantes :

- Réception de l'amiante uniquement sur la déchèterie de Saulxures-sur-Moselotte
- Limitation des apports en déchèterie à 20 m² par an et par adresse.
- Au-dessus de 20m², la CCHV propose à l'utilisateur, via SOVODEB, un enlèvement à domicile.
 - o Prise en charge du coût du transport et des sacs par l'utilisateur
 - o Prise en charge du coût de traitement et des palettes par la CCHV

Les sacs et palettes sont disponibles dans les quatre déchèteries de la CCHV.

De septembre à décembre 2019, 12 usagers ont fait appel à ce service. 3 étaient au-dessus du seuil des 20m² et 9 en dessous.

H) Etude d'harmonisation du financement du service gestion des déchets

A la création de la CCHV, les modes de collecte et le financement du service déchets étaient différents d'un ancien territoire à l'autre. La CCHV a 5 ans pour harmoniser la collecte et le financement de ce service.

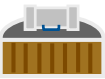

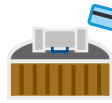

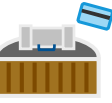

Ainsi, une consultation a été lancée, afin qu'un bureau d'étude travaille sur ce sujet. Le cabinet AJBD, en collaboration avec CITEIXIA, a proposé le meilleur projet. Un COPIL et un COTEC ont été constitués.

L'étude s'est déroulée en quatre étapes,

- Phase 0 : lancement de l'étude, le 17 juillet 2019
- Phase 1 : état des lieux du service et établissement des scénarios à chiffrer, COTEC et COPIL les 4 et 10 octobre 2019
- Phase 2 : choix du scénario à implémenter pour le territoire, prévu début 2020
- Phase 3 : développement du scénario, courant 2020

L'ADEME subventionne cette étude à 70%.

COÛT :
35 712 € TTC

	Scénario 1	Scénario 1bis	Scénario 2	Scénario 2bis	Scénario 3	Scénario 3bis
Financement	TEOM + RS	TEOM + RS	TEOMi + RS	TEOMi + RS	Redevance Incitative	Redevance Incitative
Précollecte des OMR						
Collecte OMR	- Ajustement de la fréquence de collecte sauf sur les communes de Gérardmer et la Bresse					
Gestion des biodéchets	- Développement des ventes de composteurs - Biodéchets des professionnels : précollecte et collecte en bacs individuels - Biodéchets des ménages : précollecte et collecte en apport-volontaire					
Communication et Prévention	Recrutement de 2 ambassadeurs du tri (+ budget communication) et 1 agent de communication pour la prévention des déchets					



I) Visite technique sur une collecte de biodéchets

Afin de proposer une solution adaptée aux particuliers ne pouvant pas composter, aux professionnels et aux résidences secondaires, une réflexion a été engagée sur une collecte de biodéchets.

En effet, près de 30% des ordures ménagères sont des putrescibles et ne représentent aucun intérêt en incinération. De plus, le traitement de biodéchets en méthanisation est deux fois moins coûteux que l'incinération.

Ainsi, un exutoire a été identifié avec des coûts de transport et de traitements chiffrés. Ces éléments ont été implémentés à l'étude d'harmonisation du financement.

En parallèle, les membres de la commission déchets sont allés visiter le dispositif de collecte en apport volontaire du SMICTOM Centre Alsace.

Une collecte en apport volontaire est particulièrement adaptée au territoire de la CCHV.



J) Marchés publics passés en 2019 par le service déchets

Ci-après la liste des marchés passés par le service déchets en 2019. Certains marchés ont été rédigés et passés en 2019, avec une application ou fourniture de la prestation sur 2020.

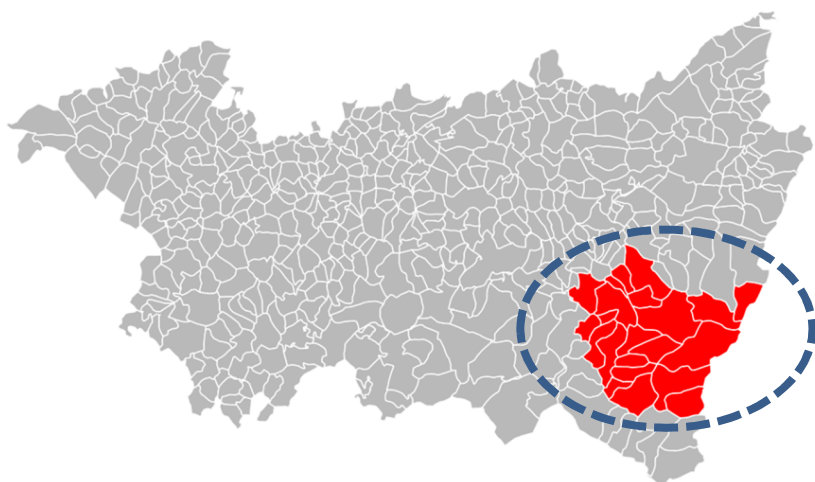
Type de marché	Sujet	Sites concernés	Validé par	Marché remporté par	Montant	Commentaire
Marché de fourniture et d'installation	Dispositif de protection antichute, lot 1	Déchèterie de Le Syndicat, Saulxures-sur-Moselotte et La Bresse	Conseil communal -nautaire du 23 janvier 2019	Frénéhard SAS 61300 SAINT SYMPHORIEN DES BRUYERES	78 290€ HT	Installé en 2019
	Dispositif de protection antichute, lot 2 (flux gravats)	DT de Le Syndicat et Saulxures-sur-Moselotte	Conseil communal -nautaire du 26 juin 2019	Bourdoncle 12300 FIRMI	52486,80€ TTC	Dispositifs installés en 2020
	Compacteur poste fixe + caisson, flux incinérable et papier-carton	DT de Le Syndicat		Carrosserie Vincent 26800 ETOILE-SUR-RHONE	95 160 € TTC	
Marché de prestation de service intellectuelle	Optimisation et harmonisation du financement du SPGD			Cabinet d'étude AJBD / CITEXIA	35 712 € TTC	En cours sur 2019-2020



INDICATEURS TECHNIQUES

I. Territoire desservi

A) Présentation de la Communauté de Communes des Hautes Vosges



La Communauté de Communes des Hautes Vosges est composée de 38 276* habitants répartis sur 22 communes. Elle est la plus grande communauté de communes des Vosges, en nombre d'habitants et en surface, avec 501,62 km².



*Population légale 2015 en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (source INSEE)



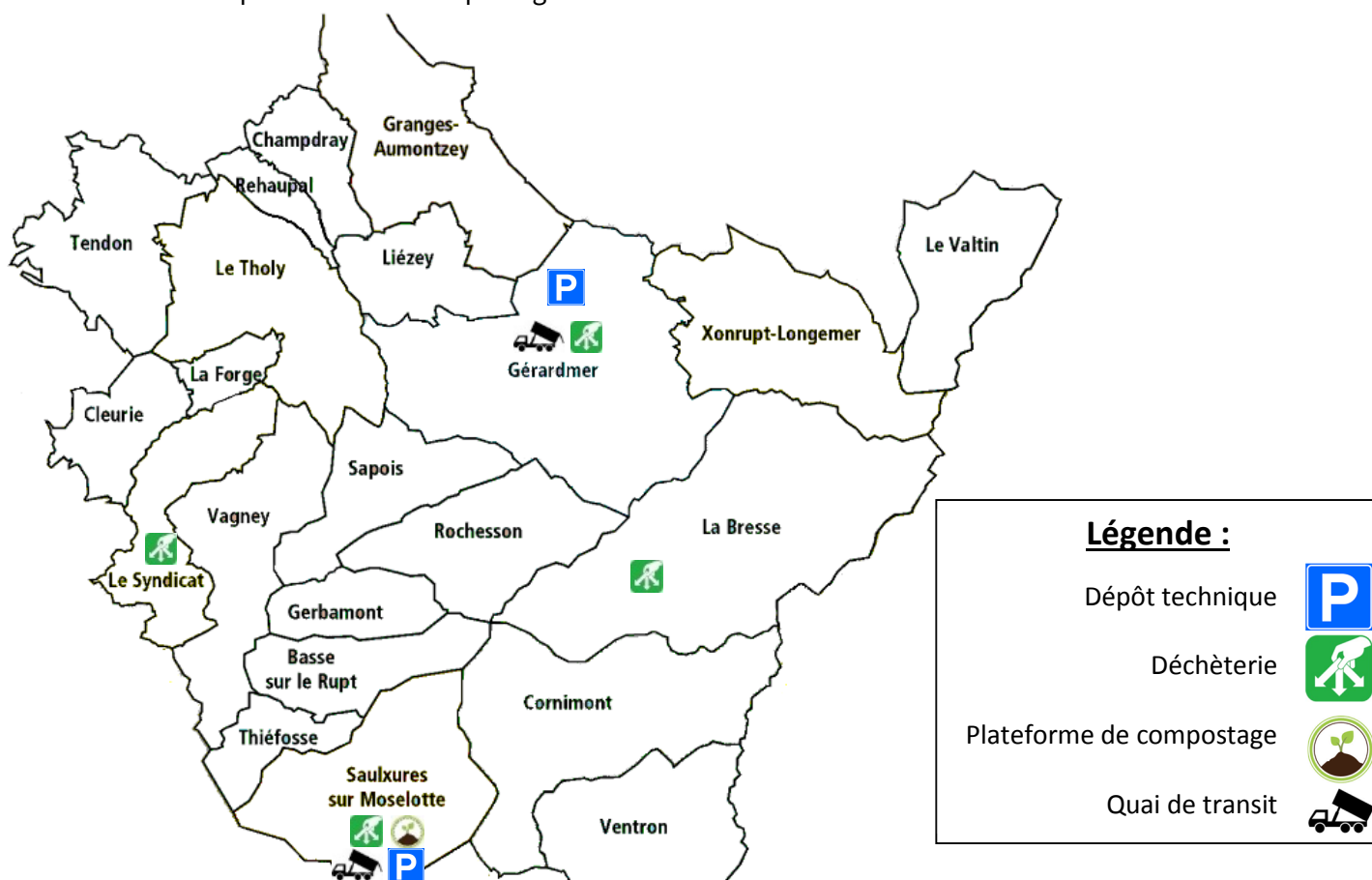
B) Déchets pris en charge par le service

Mode de collecte	Ordures ménagères	Emballages ménagers	Verre	Déchets verts	Autres déchets
Collecte en porte-à-porte	X				
Collecte en points de regroupement	X				
Points d'Apports Volontaires	X	X	X		
Déchèterie		X	X	X	X

C) Equipements disponibles

La Communauté de Communes des Hautes Vosges dispose des équipements suivants pour assurer le service de gestion des déchets :

- Quatre déchèteries
- Deux dépôts techniques (situés à Gérardmer et à Saulxures-sur-Moselotte) d'où partent les équipes et camions en charge du ramassage des ordures ménagères
- Deux quais de transit, permettant de transférer les ordures ménagères collectées depuis les camions de collecte vers des semi-remorques, optimisant ainsi les temps de collecte et le transport des ordures ménagères vers l'incinérateur
- Une plateforme de compostage de déchets verts



II. Description des compétences du service

A) Rôle de la CCHV

Les équipes du service déchets de la CCHV gèrent :

- les dispositifs de pré-collecte des ordures ménagères et des points de tri (verre et emballages ménagers)
- le personnel et les moyens matériels dédiés à la collecte des ordures ménagères
- la gestion des déchèteries (accueil du public, entretien et rénovation des sites).

B) Rôle d'EVODIA

EVODIA est la nouvelle dénomination du Syndicat Mixte Départemental des Vosges. Cette structure gère la compétence traitement pour le compte de 9 collectivités sur l'ensemble des Vosges (soit 387 400 habitants).

Le comité syndical d'EVODIA est composé :

- d'un Président (Benoît JOURDAIN)
- de 9 Vice-Présidents
- de 43 délégués.

Les représentants de la CCHV au sein d'EVODIA sont Messieurs Patrick LAGARDE, Stanislas HUMBERT, Michel BERTRAND et Hubert ARNOULD.

Plusieurs missions sont déléguées à EVODIA :

- la collecte du verre et des emballages ménagers
- le traitement des déchets : gestion des contrats et des tarifs avec les différents exutoires.

Carte des collectivités adhérentes

Collectivités adhérentes

- | | |
|---|--|
| 1 Communauté de communes de Ballons des Hautes Vosges
15 821 habitants | 5 Communauté de communes de la Région de Rambervillers
14 175 habitants |
| 2 Communauté de communes de Hautes Vosges
38 478 habitants | 6 Communauté d'agglomération de St-Dié-des-Vosges
78 995 habitants |
| 3 Communauté de communes de Mirecourt Dompain
13 808 habitants | 7 Sicotral
24 986 habitants |
| 4 Communauté de communes de L'Ouest Vosgien
24 372 habitants | 8 Sicovad
157 885 habitants |
| | 9 Communauté de communes de Terre d'Eau
18 880 habitants |



Source : rapport d'activité 2017, EVODIA

<https://www.evodia.org/rapport-dactivite-2017/>



C) Récapitulatif des compétences

L'ensemble de cette organisation est synthétisé dans le tableau ci-dessous :

	OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)	Multi-matériaux	Verre	Déchèterie	Carton, collecte
Fréquence	C1* excepté à Gérardmer C2 et C3	C0,5 à C1	Adapté aux différents sites.		C1 sur ex CCGMV
Pré-collecte	Régie	Régie	Régie	4 déchèteries Gérées en régie Bennes louées à l'entreprise de transport	
Collecte	Régie	Géré par EVODIA, réalisé par la société Suez	Géré par EVODIA, réalisé par la société Véolia	Prestation réalisée par les sociétés : (Voir tableau page 30)	Régie
Transit	Régie				
Transport	Géré par EVODIA, réalisé par la société Mauffrey				
Tri		Géré par EVODIA, réalisé par la société Suez	Géré par EVODIA, réalisé par la société Suez	Divers traitements gérés principalement par EVODIA. Voir « liste des déchets acceptés et exutoires » p. 27 et 28	
Traitement	Incinération, géré par EVODIA, réalisé par la SOVAD	Sociétés Norske Skog Golbey, Lucart, Sorepla	Sociétés Sibelco puis OI Manufacturing		

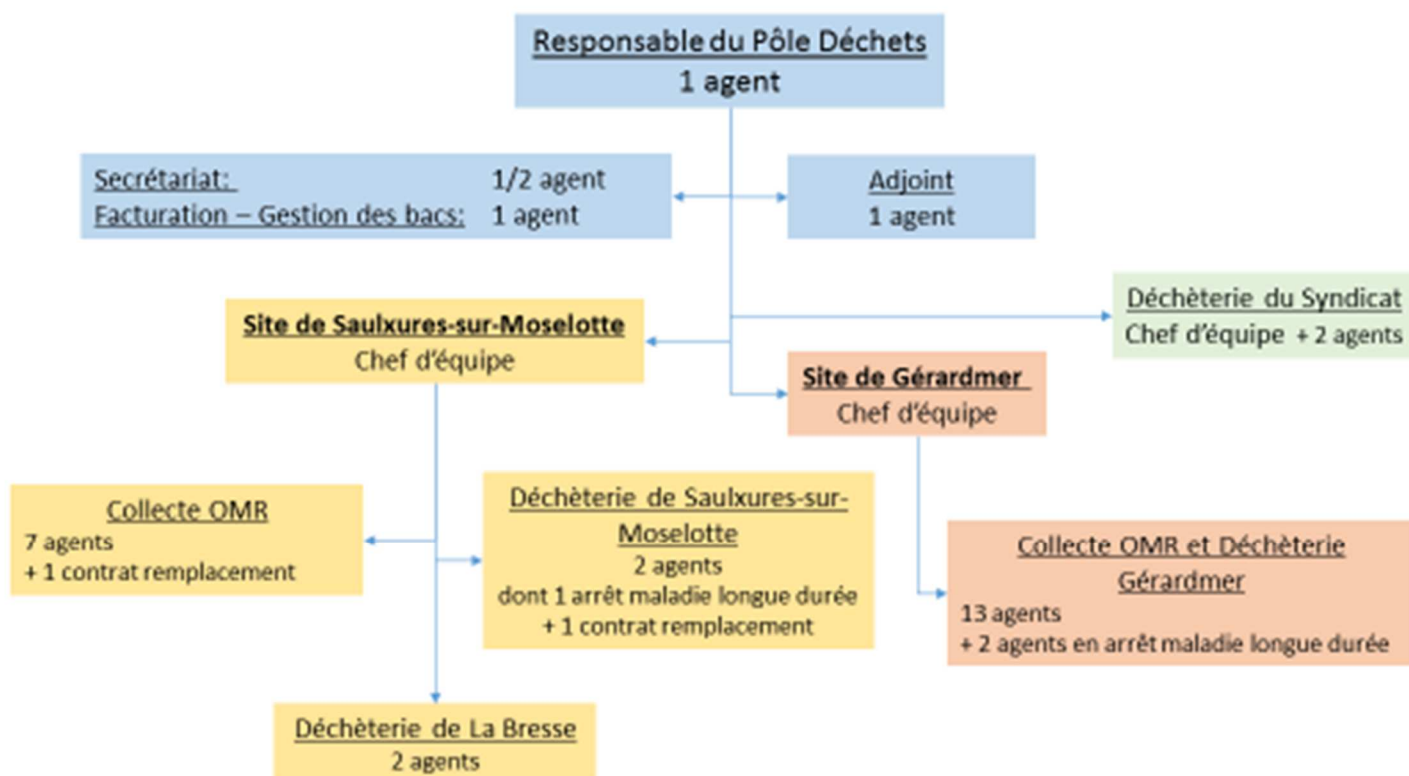
* C1 : collecte une fois par semaine ; C0,5 collecte 1 fois par 15 jours, etc..



III. Collecte des ordures ménagères

A) Moyens humains

Le service emploie 33 agents techniques et 3,5 agents administratifs pour assurer les missions de collecte des ordures ménagères, l'exploitation des déchèteries, la facturation de la redevance incitative et de la redevance spéciale ainsi que le lien avec les usagers et les représentants politiques du territoire.



Le service fait également appel en fonction des besoins à des contrats temporaires et des saisonniers.

B) Moyens de collecte et organisation

Le dépôt de Saulxures-sur-Moselotte dispose de trois camions Bennes à Ordures Ménagères (BOM) par chargement arrière.

- Renault, 2005, utilisé en véhicule de secours
- MAN, 2008
- Renault, 2017



Ces trois véhicules sont équipés de systèmes d'identifications de bacs et de pesées, rendant possible la facturation au poids pour les professionnels et la comptabilisation des levées pour les communes soumises à la Redevance Incitative.

Le dépôt de Gérardmer dispose de cinq camions BOM par chargement arrière dont une est équipée d'une grue avec système de préhension Kinshofer, pour collecter les conteneurs semi-enterrés d'ordures ménagères.

- MAN, 2005, 4 roues motrices : dédié principalement à la collecte dans les écarts de la ville de Gérardmer
- MAN, 2007, avec système hydrodrive
- Renault, 2011
- SCANIA, 2016, camion grue pouvant collecter des conteneurs semi-enterrés et des bacs 2 et 4 roues
- MAN, 2019, avec système hydrodrive et système d'identification de bacs pucés

Ces véhicules ne sont pas équipés de système de pesée embarquée ou d'identification de bacs, excepté pour le MAN 2019.

Le dépôt est également équipé d'un utilitaire Renault Master bâché pour la collecte des cartons, ainsi que d'un camion plateau avec grue.

C) Fréquence de collecte des ordures ménagères

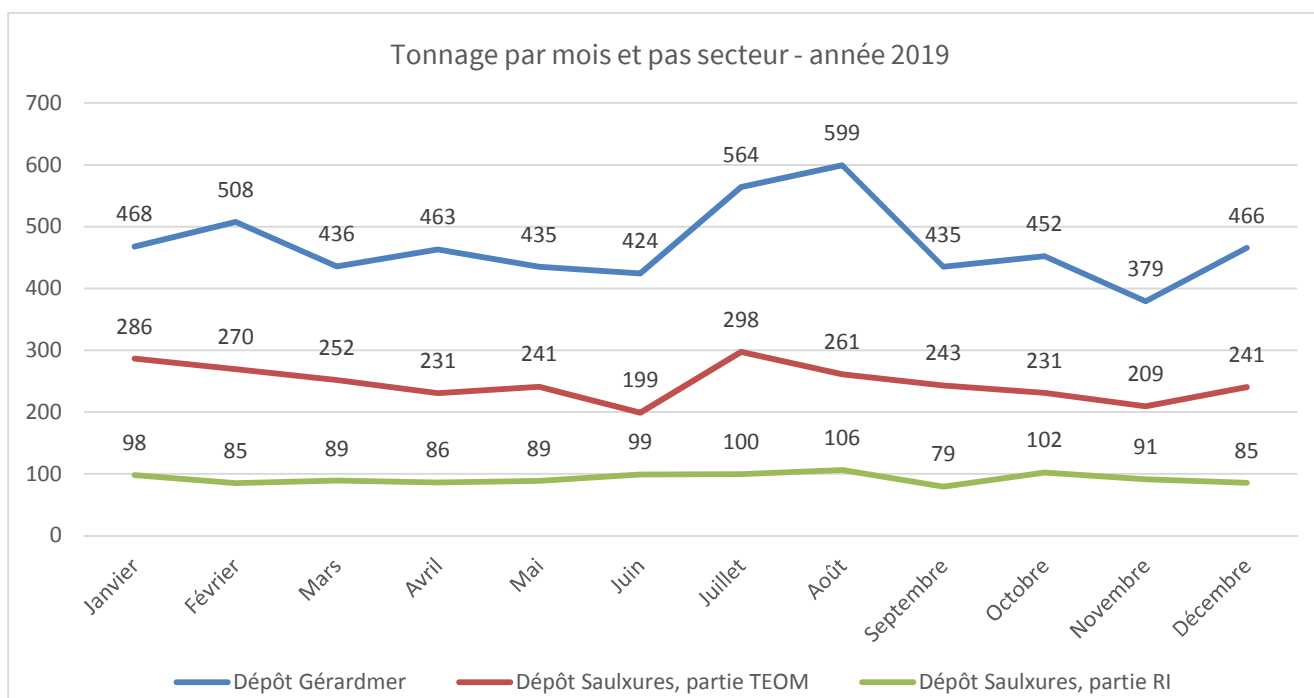
L'ensemble des communes de la CCHV est collecté 1 fois par semaine, excepté la commune de Gérardmer collectée 2 fois par semaine et son hyper-centre collecté 3 fois par semaine.

En période estivale, certains camions collectent également une seconde fois dans la semaine certains points de regroupements jugés importants comme les abords de zones fortement fréquentées par des touristes tels que les campings, les stations de ski et les quartiers à forte prédominance de résidences secondaires, etc.



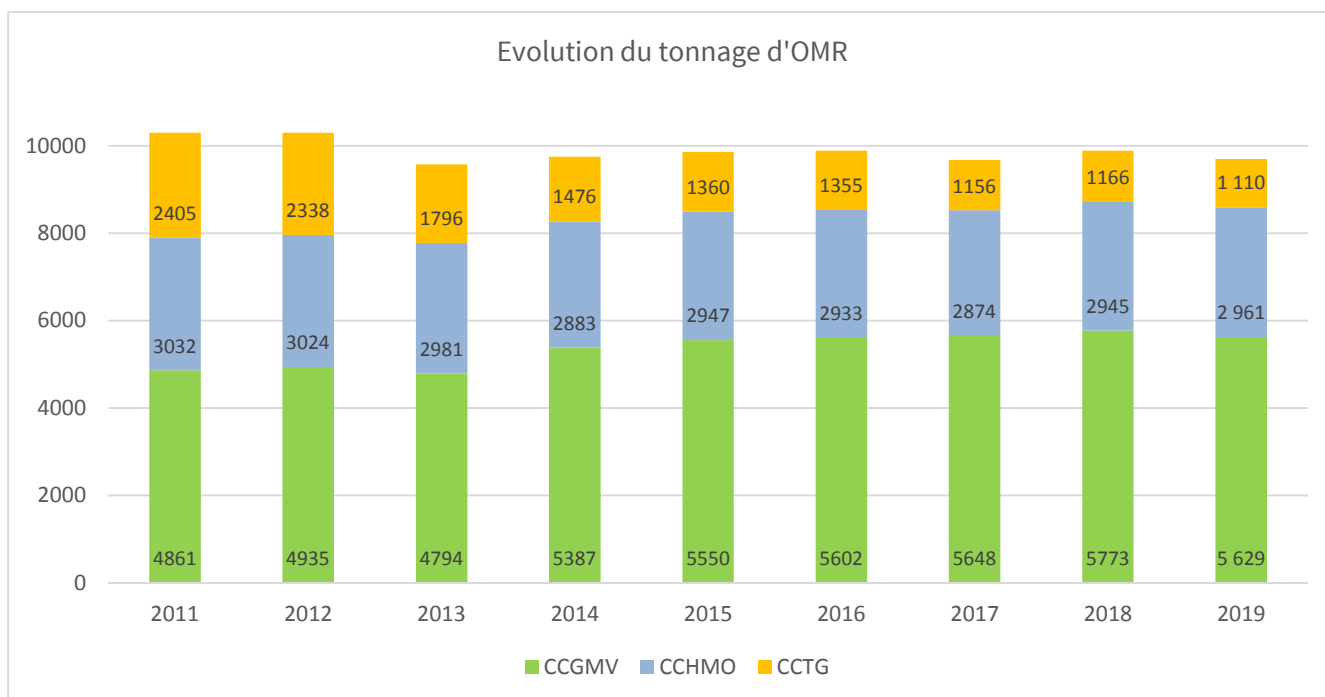
D) Evolution mensuelle des tonnages

Le diagramme ci-dessous reprend les tonnages produits mensuellement par secteur.



Au total, le dépôt de Gérardmer a collecté 5 628,66 tonnes et celui de Saulxures 4 070,65 tonnes dont 2 960,88 tonnes pour le secteur soumis à la TEOM et 1 166,49 tonnes pour le secteur soumis à la RI.

E) Evolution annuelle des tonnages



Les tonnages d'ordures ménagères sont en légère hausse sur l'ex CCHMO (+0,5%) et en baisse sur l'ex CCGMV (-2,5%) et sur l'ex CCTG (-4,8%). En parallèle, les tonnages de déchets recyclables ont augmenté (voir paragraphe suivant), ce qui peut laisser penser que la réduction des tonnages d'ordures ménagères provient de l'augmentation de tri des déchets recyclables.



IV. Collecte des recyclables secs

A) Organisation de la pré-collecte

Le système de collecte des recyclables secs est identique sur l'ensemble du territoire. Les recyclables doivent être apportés par les usagers dans des Points d'Apport Volontaire (PAV).

Ce système est plus adapté au territoire de montagne dont la population est dispersée dans des écarts. Il permet en effet d'avoir des coûts de collecte maîtrisés, un maillage de conteneurs adaptés, d'éviter à l'usager des contraintes de stockage et de jour de sortie de bac, et également de mieux absorber les fluctuations de population sur les périodes touristiques.

Les recyclables secs sont triés en deux catégories :

- Les emballages en verre : bouteilles, bocaux, pots.
Les miroirs ou la vaisselle (verre ou céramique) ne doivent pas y être déposés
- Les emballages ménagers : papiers, journaux, cartons d'emballage, petits cartons, bouteilles plastiques, briques (lait, jus de fruits), bouteilles de lessive, etc.

Le parc de conteneurs est principalement composé de conteneurs bois et de conteneurs en matériau composite (représentés ci-dessous).



La collecte des textiles est réalisée sur le territoire en bornes spécifiquement prévues à cet effet. Le prestataire de collecte est l'entreprise d'insertion « Reval Prest » qui effectue cette collecte sur l'ensemble des Vosges sous la direction d'EVODIA.



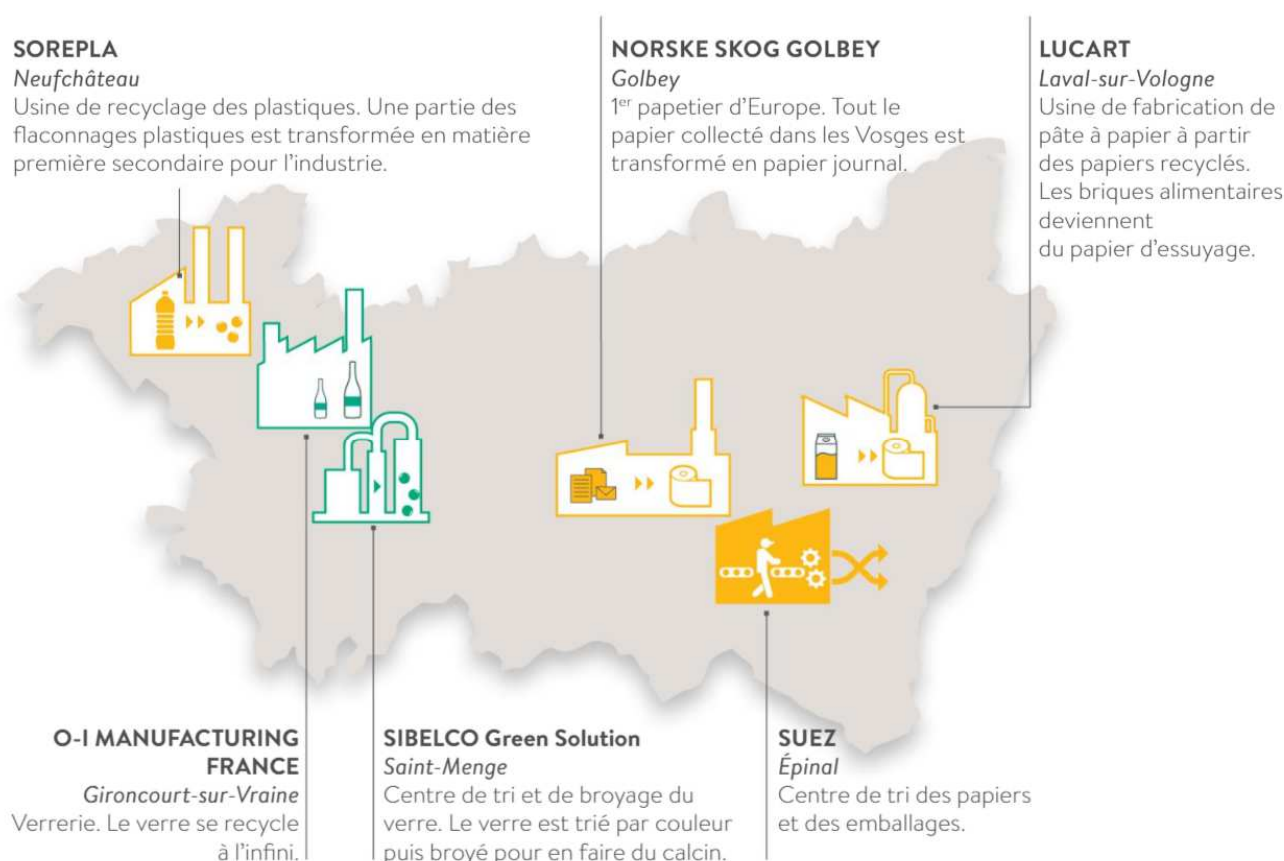
B) Collecte et traitement

Le verre collecté dans les différentes bornes du territoire est ensuite trié et broyé dans les Vosges à l'usine Sibelco Green Solution de Saint Mège. Il est ensuite fondu à l'usine O-I Manufacturing France de Gironcourt sur Vraine.

Concernant le flux multi-matériaux, les opérations de tri et de transformation comportent plus d'étapes :

- Le tri est effectué au centre de tri de Suez à Epinal
- Le flux papier est transformé en papier journal à l'usine Norske Skog à Golbey
- Les Papiers-Cartons Complexés (PCC), soit les briques de lait ou de jus de fruits, sont transformés en papier d'essuyage à l'usine de Lucart de Laval-sur-Vologne.
- Les bouteilles et flacons plastiques sont transformés à Sorepla en granulés ou paillettes de plastique qui serviront ensuite aux différents industriels de matière première pour fabriquer de nouveaux produits en plastique. Les deux principaux plastiques produits/transformés sont le PET (polyéthylène téréphtalate), provenant des bouteilles d'eau, et le PEHD (polyéthylène haute densité), provenant des bouteilles de lait.

Carte des exutoires vosgiens



Source : rapport d'activité 2017, EVODIA

<https://www.evodia.org/rapport-dactivite-2017/>



C) Bilan tonnages

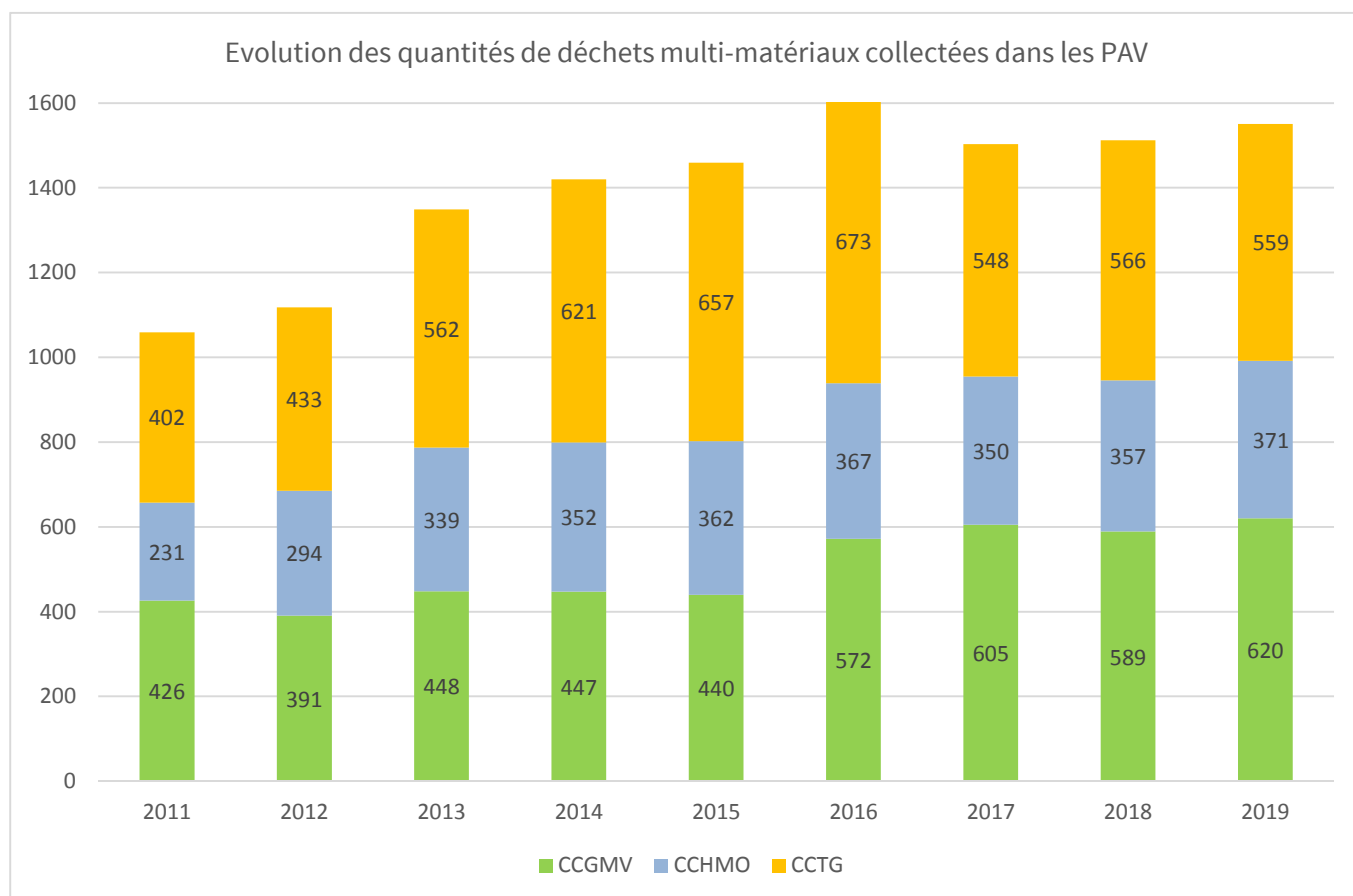
Le tableau ci-après synthétise les tonnages collectés par communes sur les flux verre et emballages sur l'année 2019.

	Emballages Ménagers			Verre		
	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019
BASSE-SUR-LE-RUPT	43,75	45,27	48,54	56,71	56,38	68,05
CHAMPDRAY	10,48	10,23	10,61	17,71	15,87	14,15
CLEURIE	26,80	27,83	27,31	25,62	31,07	33,14
CORNIMONT	89,33	120,36	99,59	106,36	108,03	105,72
GERARDMER	282,91	268,03	283,34	529,99	542,00	586,09
GERBAMONT	20,85	21,75	22,75	28,70	30,98	37,03
GRANGES/AUMONTZEY	95,01	87,07	85,82	125,17	120,57	105,26
LA BRESSE	117,84	85,05	123,38	246,38	210,35	250,86
LA FORGE	23,04	20,87	19,61	18,66	19,87	23,34
LE SYNDICAT	118,42	128,23	116,11	151,05	159,20	130,56
LE THOLY	71,37	76,98	84,24	101,47	95,37	99,16
LE VALTIN	3,45	3,17	5,66	29,99	20,19	37,54
LIEZEY	18,09	14,91	16,99	26,51	31,53	26,95
REHAUPAL	10,81	10,86	10,11	12,29	13,77	14,12
ROCHESSON	45,00	48,20	46,13	60,66	64,97	56,58
SAPOIS	34,70	36,18	34,05	27,21	23,89	37,72
SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	88,25	90,89	87,34	149,75	141,89	166,61
TENDON	33,16	29,34	29,40	30,63	31,19	30,00
THIEFOSSE	17,66	16,97	17,31	20,41	24,79	23,40
VAGNEY	235,01	237,50	244,69	186,42	186,44	207,98
VENTRON	37,31	44,01	43,84	74,70	59,28	68,73
XONRUPT-LONGEMER	79,24	88,34	93,88	135,90	143,86	152,77
TOTAL	1 502,48	1 512,03	1 550,70	2 162,29	2 131,48	2 275,76



D) Evolution annuelle des tonnages

Flux emballages ménagers

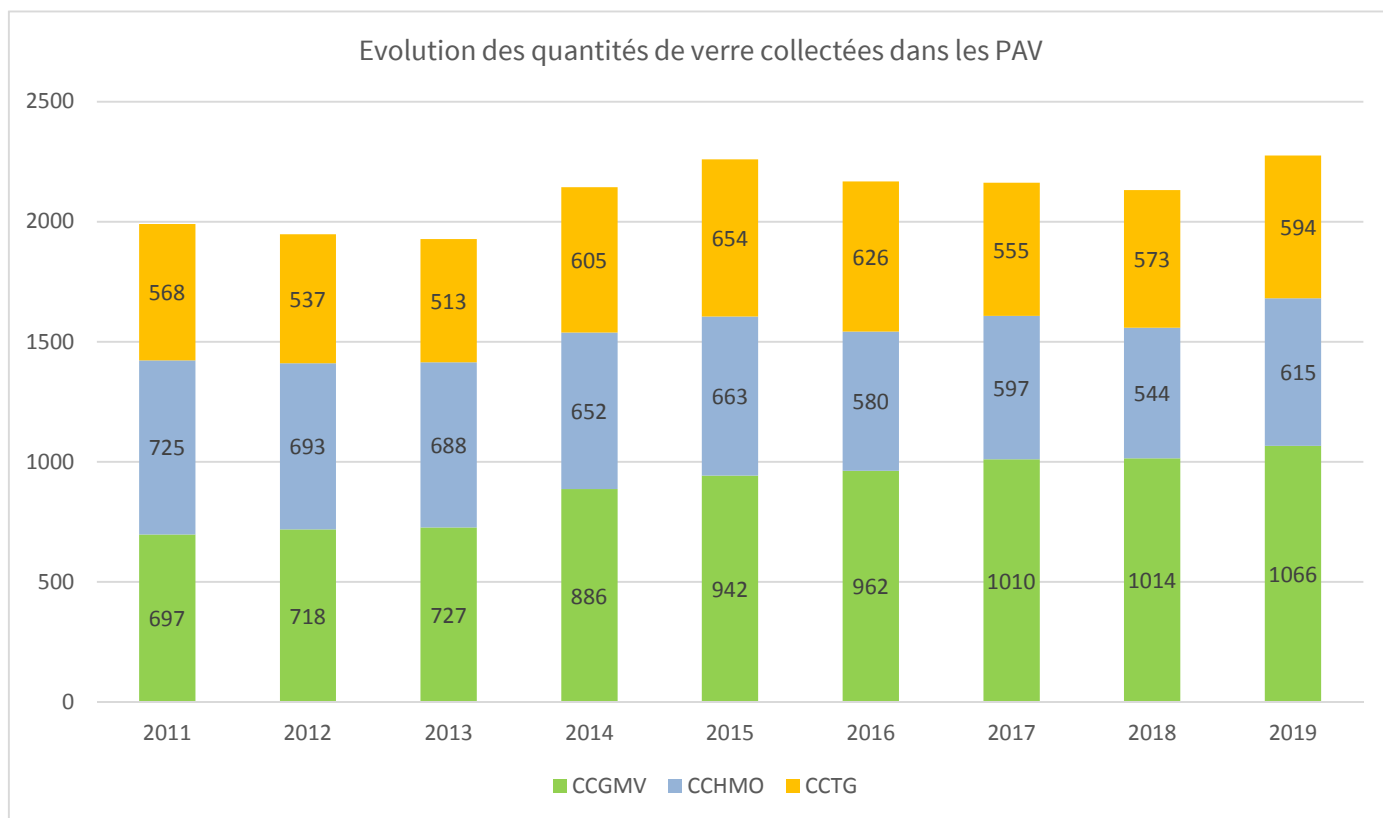


Les quantités d’emballages ménagers collectés en 2019 sont en légère augmentation (+38,7 tonnes) par rapport à 2018, avec une baisse sur l’ex CCTG (-1,2%) compensée par une augmentation sur les deux autres territoires : +4,1% pour l’ex CCHMO et +5,3% sur l’ex CCGMV.

La baisse constatée en 2018 est enrayée, les tonnages collectés sur 2019 sont même supérieurs à 2017.



Flux verre



Par rapport à 2018, le tonnage de verre a augmenté de 3,7% sur l'ex CCTG, de 5,1% sur l'ex CCGMV et de 13,1% sur l'ex CCHMO.

Les performances de collecte de verre sont revenues à des niveaux supérieurs à 2017. La baisse constatée en 2018 est enrayée.



V. Déchèteries

A) Présentation des sites et horaires des déchèteries

Les horaires de déchèteries ont évolué au 1^{er} avril 2019, comme annoncé lors de la rédaction du rapport 2018, et précisé dans les faits marquants 2019.

Ci-après, les horaires 2019 après harmonisation, puis les changements qui ont été appliqués.

Déchèterie de la Prêle

13 route de Gérardmer

88120 LE SYNDICAT



Les anciens horaires de la déchèterie de Le Syndicat étaient :

- Des horaires hivers (1^{er} novembre => 14 avril) et des horaires été (15 avril => 31 octobre)
- Était ouverte le matin de 8h30 à 11h30
- Était ouverte l'après-midi de 13h30 à 17h30 (hiver) 18h30 (été) en semaine
- Était ouverte l'après-midi de 14h00 à 16h30 (hiver) 17h00 (été) le samedi
- Fermeture les lundis et mardis matin (pas de changement)

Les horaires harmonisés et appliqués à partir du 1^{er} avril 2019 sont :

	HIVER du 1er novembre au 31 mars	
	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h00 – 17h00
Mardi	Fermé	14h00 – 17h00
Mercredi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Jeudi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Vendredi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Samedi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Dimanche	Fermé	

	ÉTÉ du 1er avril au 31 octobre	
	Matin	Après-midi
	Fermé	14h00 – 18h00
	Fermé	14h00 – 18h00
	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
	8h30 – 12h00	14h00 – 18h30
	Fermé	



Lors de la création de la CCHV, la commune de Saint-Amé, qui faisait partie de l'ex CCTG, a décidé de rejoindre un autre territoire, à savoir la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM).

Cependant, de par la proximité de la commune de Saint-Amé avec la déchèterie de Le Syndicat, une convention a été passée avec le SICOVAD, permettant aux usagers de cette commune de fréquenter la déchèterie.

Le SICOVAD, qui gère les déchets pour le compte de la CCPVM, reverse à la CCHV une participation calculée au prorata des coûts de fonctionnement de la déchèterie et du nombre d'habitants de Saint-Amé. La participation 2019 s'élève à 61 940€.



Déchèterie de Blanfin

1116 route de Malpré

88290 SAULXURES SUR MOSELOTTE

Les anciens horaires de la déchèterie de Saulxures sur Moselotte étaient :

- Pas de différence hiver/été
- Etait ouverte le matin de 8h30 à 12h00
- Etait ouverte l'après-midi de 14h00 à 18h00 en semaine
- Etait ouverte l'après-midi de 14h00 à 17h00 le samedi
- Fermeture les lundis après-midi et mardi toute la journée

Les horaires harmonisés et appliqués à partir du 1^{er} avril 2019 sont :

	HIVER	
	du 1er novembre au 31 mars	
	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 12h00	Fermé
Mardi	Fermé	14h00 – 17h00
Mercredi	Fermé	14h00 – 17h00
Jeudi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Vendredi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Samedi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Dimanche	Fermé	

	ÉTÉ	
	du 1er avril au 31 octobre	
	Matin	Après-midi
	8h30 – 12h00	Fermé
	Fermé	14h00 – 18h00
	Fermé	14h00 – 18h00
	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
	8h30 – 12h00	14h00 – 18h30
	Fermé	



Déchèterie de Niachamp

Route de Niachamp

88250 LA BRESSE

Les anciens horaires de la déchèterie de La Bresse étaient :

- Pas de différence hiver/été
- Était ouverte le matin de 8h30 à 12h00
- Était ouverte l'après-midi de 14h00 à 18h00 en semaine
- Était ouverte l'après-midi de 14h00 à 17h00 le samedi
- Fermeture les lundis matin et jeudi toute la journée



Les horaires harmonisés et appliqués à partir du 1^{er} avril 2019 sont :

	HIVER du 1er novembre au 31 mars	
	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h00 – 17h00
Mardi	8h30 – 12h00	Fermé
Mercredi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Jeudi	Fermé	Fermé
Vendredi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Samedi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Dimanche	Fermé	

	ÉTE du 1er avril au 31 octobre	
	Matin	Après-midi
	Fermé	14h00 – 18h00
	8h30 – 12h00	Fermé
	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
	Fermé	Fermé
	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
	8h30 – 12h00	14h00 – 18h30
	Fermé	





Déchèterie de la Heunotte

114 faubourg de Bruyères

88400 GERARDMER

Les anciens horaires de la déchèterie de Gérardmer étaient :

- Des horaires hivers (16 octobre => 14 mai) et des horaires été (15 mai => 15 octobre)
- Etait ouverte le matin de 8h00 à 12h00 (hiver) et de 8h30 à 12h00 (été)
- Etait fermé l'après-midi (hiver) et ouverte de 17h à 19h (été) en semaine
- Etait ouverte l'après-midi de 14h00 à 17h00 (hiver et été)
- Etait ouverte le dimanche matin de 10h00 à 12h00 (hiver et été)

Les horaires harmonisés et appliquées à partir du 1^{er} avril 2019 sont :

	HIVER du 1 ^{er} novembre au 31 mars	
	Matin	Après-midi
Lundi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Mardi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Mercredi	Fermé	14h00 – 17h00
Jedi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Vendredi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Samedi	8h30 – 12h00	14h00 – 17h00
Dimanche	Fermé	

	ÉTÉ du 1 ^{er} avril au 31 octobre	
	Matin	Après-midi
	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
	Fermé	14h00 – 18h00
	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
	8h30 – 12h00	14h00 – 18h00
	8h30 – 12h00	14h00 – 18h30
	Fermé	



B) Liste des déchets acceptés et exutoires

Liste des déchets acceptés	PRINCIPALES FILIERES – Collecteurs et/ou Exutoires			
	LE SYNDICAT	LA BRESSE	SAULXURES SUR MOSELOTTE	GÉRARDMER
Incinérable	SOCIETE VOSGIENNE pour la VALORISATION des DECHETS SNC - Rambervillers			
Gravats	HOUILLON TP - Rambervillers			Carrières du Beillard
Déchets verts	XATIS AMET – Le Syndicat	Plateforme sur la déchèterie de Saulxures sur Moselotte		CENTR ALSACE COMPOST Sainte Croix en Plaine
Ferraille	SARL PERRIN FERS et METAUX Saulxures sur Moselotte			
Plâtre	CITRAVAL- Arches TP (collecte en bornes jusqu'au 29 avril 2019) et massification	CITRAVAL- Arches TP (collecte en bornes + massification)	CITRAVAL- Arches TP (massification)	
	RITLENG REVALORISATION – Rohr (traitement)			
Huisseries (portes et fenêtres)	CITRAVAL- Arches TP (collecte en chevalet jusqu'au 29 avril 2019) et traitement	CITRAVAL- Arches TP (traitement)		
Bois	NORSKE SKOG - Golbey	EGGER – Rambervillers		
Meuble	VEOLIA –Thaon-les-Vosges (collecte et valorisation)			
Carton	SUEZ – Epinal (à partir du 05/11/2018, en sous-traitance pour CITRAVAL)			
Papier				
Emballages ménagers				
Verre	OI MANUFACTURING – Gironcourt sur Vraine			
Pneus	ALPHA RECYCLAGE – Brevans			
Amiante	SUEZ - Vaudoncourt			



DDS (déchets Diffus Spécifiques : peintures, solvants, produits phyto, etc)	CHIMIREC Est - Domjevin
D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	PAPREC D3E - Pompey

Liste des déchets acceptés	AUTRES FILIERES -Exutoires par site			
	LE SYNDICAT	LA BRESSE	SAULXURES SUR MOSELOTTE	GÉRARDMER
Textiles	Collecte par REVALPREST et tri par le collectif associatif COBANOR TRITEX			
Huiles minérales et végétales	GRANDIDIER - Rehaincourt			
Lampes	PAPREC D3E - Pompey			
Cartouches d'encres	COLLECTORS - Mornant	LVL – La Chevrolière		
Radiographie	Esat à Belval - Portieux			
Capsules de cafés	SITA - Toul			



C) Carte des exutoires

Les exutoires pour les principaux flux de déchets collectés en déchèterie sont regroupés sur la carte ci-après, avec à chaque fois le type de déchet collecté et le nom de l'entreprise ainsi que sa localisation.

Le site peut valoriser ou traiter le déchet sur place ou simplement servir de point de regroupement/massification pour que le déchet soit valorisé/traité sur un autre exutoire.



Source : rapport d'activité 2018, EVODIA



D) Marchés publics en cours

Le tableau ci-après regroupe les marchés en cours concernant l'exploitation des déchèteries, notamment la location et le transport des bennes.

Nom de l'entreprise	Nature des prestations	Site concerné(s)	Déchets concernés	Type de contrats et durée	Echéance
CITRAVAL	Location et transport des bennes de déchèterie	La Bresse, Saulxures-sur-Moselotte	Tous les flux	Marché Public (MP) 4 ans	Du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2022
		Le Syndicat, Gérardmer	Tous les flux, excepté déchets verts		
XATIS AMET	Transport et traitement des bennes de déchèterie	Le Syndicat	Déchets verts	Marché Public (MP) 4 ans	
CENTRE ALSACE Compost	Location, transport et traitement des bennes de déchèterie	Gérardmer	Déchets verts	Marché Public (MP) 4 ans	
PERRIN FER ET METAUX	Location, transport et traitement des bennes de déchèterie	La Bresse, Saulxures-sur-Moselotte, Le Syndicat, Gérardmer	Ferraille	Marché Public (MP) 4 ans	
HOUILLON TP	Traitement	La Bresse, Saulxures-sur-Moselotte, Le Syndicat	Gravats	Convention	Renouvelé chaque année



VI. Plateforme de compostage

La CCHV gère une plateforme de compostage des déchets verts située à proximité de la déchèterie de Blanfin, à Saulxures/Mtte.

Le site accueille les tontes et branchages des habitants de la vallée de la Moselotte via la déchèterie de la Bresse ou les apports directs des habitants. Les déchets verts des professionnels du secteur sont également acceptés sur la plateforme.

Une opération de criblage a eu lieu le 15 juillet 2019, avec un cribleur étoile. Ce cribleur permet d'avoir trois fractions en sortie :

- Fraction fine, ayant une granulométrie de 0-20 mm (compost)
- Fraction intermédiaire, 20 – 80 mm environ (paillage fin)
- Fraction grossière / refus (> à 80 mm) (paillage grossier)



Les années précédentes, un cribleur trommel était utilisé. Il ne permettait d'avoir que deux fractions. La fraction fine comportait encore beaucoup de petits bouts de bois indésirables, de par le fait que le produit criblé était assez humide.

Le cribleur étoile reste sensible à l'humidité mais la fraction fine présente bien moins d'indésirables



Le stock de déchets verts accumulé durant l'année a également été broyé et mis en andain, du 26 au 29 août 2019, pour être transformé en compost.

En 2019, 4 300 m³ de végétaux bruts ont été broyés, ce qui représente 1 400 m³ en sortie broyeur ou encore un estimatif de 700 tonnes.

Cette campagne de broyage a été réalisée avec un broyeur lent cette année, contrairement à un broyeur rapide les années précédentes. L'objectif était d'avoir une fraction grossière plus importante, afin d'avoir plus de structurant et donc une meilleure aération des andains couplé à une humidité moins élevée.

Cependant, le temps supplémentaire pris par ce broyeur a eu un impact financier significatif sur l'opération.

Concernant le volet qualité du compost produit, il faudra attendre l'opération de criblage en 2020 pour savoir si le broyeur lent a permis d'avoir un produit plus sec et donc plus facile à cribler.

Le compost est distribué gratuitement aux services techniques municipaux et aux résidents du territoire de la Communauté de Communes.

- La fraction fine du compost produit grâce à ce criblage a été récupérée en moins d'un mois
- La fraction intermédiaire, n'a pas eu le succès escompté, par manque d'intérêt et de connaissance des techniques de paillages. Seule la moitié du volume a été récupéré par les usagers.
- La fraction grossière peut servir en structurant pour compost ou en chaufferie bois. Des exutoires sont à l'étude.

Depuis le 1^{er} août 2018, les apports de déchets verts des professionnels sont facturés 5 €/m³.



VII. Bilan tonnage par flux

Liste des déchets acceptés	PRINCIPALES FILIERES -Exutoires par site			Total	%		
	ex CCTG	ex CCHMO	ex CCGMV				
Ordures Ménagères	1 110	2 961	5 629	9 700	38%		
Verre	594	615	1 066	2 275	9%		
Emballages Ménagers	559	371	620	1 550	6%		
Refus de tri	dont 306,36 t de refus de tri (19,7% du flux collecté)						
Total OMR et déchets recyclables	2 263	3 947	7 315	13 525	53%		
Déchèteries	LE SYNDICAT	LA BRESSE	SAULXURES SUR MOSELOTTE	GÉRARDMER	Total	%	
Incinérable	544,0	311,3	320,5	743,1	1919	8%	
Gravats	633,6	285,3	337,7	600,0	1857	7%	
Déchets verts	653,0	150,0	550,0	595,7	1949	8%	
Ferraille	213,1	132,6	140,0	228,5	714	3%	
Plâtre	177,4	74,1	139,8	183,4	575	2%	
Huisseries	57,8	85,7	96,7	142,1	382	2%	
Bois	466,7	174,4	333,2	521,5	1496	6%	
Meuble	314,8	123,1	150,3	396,7	985	4%	
Carton	242,9	203,0	186,6	336,2	969	4%	
Papier				115,9	116	0%	
Emballages ménagers			13,5		14	0%	
Amiante	26,5	4,0	16,6		47	0%	
DDS	28,4	14,4	25,1	34,0	102	0%	
D3E	148,1	65,2	99,6	150,8	464	2%	
Piles	2,8	0,9	1,2	1,1	6	0%	
Textile	148,3				148	1%	
Huiles	moteur	9,5	3,4	2,6	5,9	21	0%
	alimentaires	1,6	2,3	0,8	3,7	9	0%
Total déchèterie	3667	1627	2414	4055	11771	47%	
Total DMA (OMA + déchèterie)	5 930	7 988	11 370	25 296	100%		



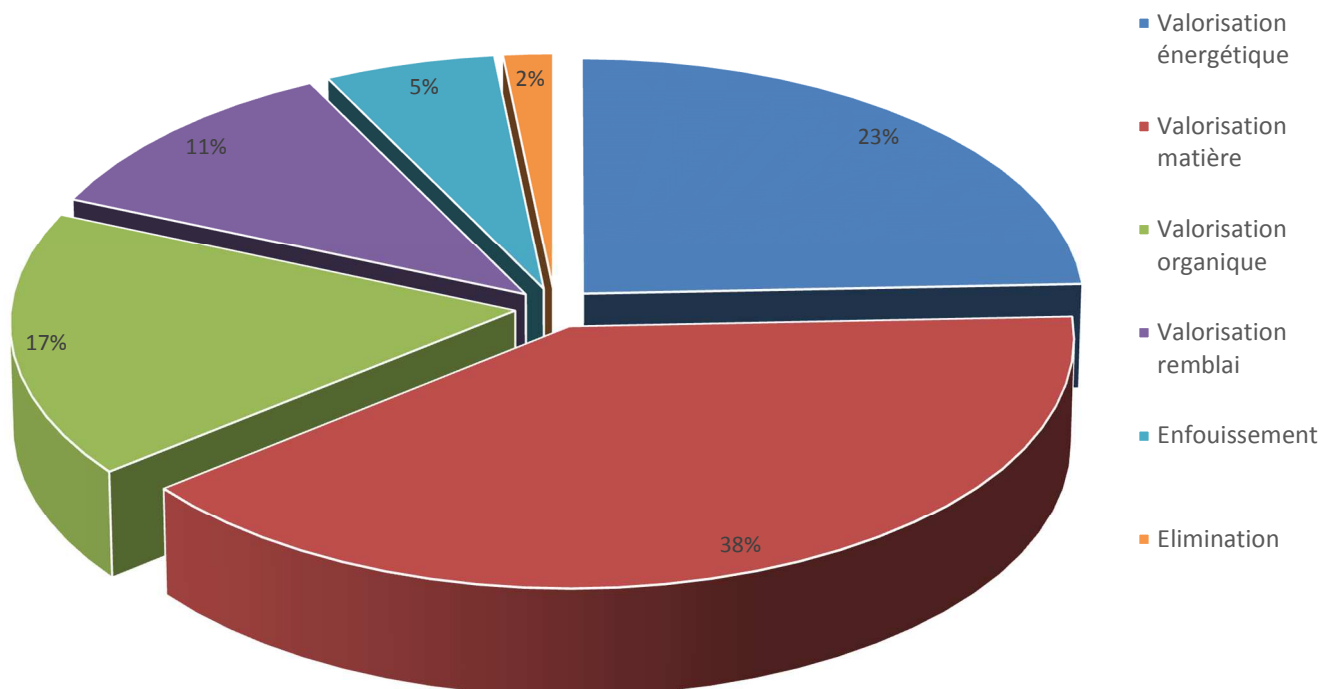
VIII. Répartition des tonnages

Pour les Déchèteries

Le graphique ci-après reprend la répartition des tonnages des déchèteries en fonction de la filière de valorisation, avec plusieurs familles :

- Valorisation énergétique : le déchet est brûlé, la chaleur est récupérée pour être valorisée, il reste ensuite des mâchefers et des REFIOM (résidus de fumée d'incinération des ordures ménagères) à traiter.
- Valorisation matière : le déchet est recyclé, pour permettre d'en tirer un produit qui sera utilisé pour la même application ou pour un autre secteur d'activité.
- Valorisation organique : le déchet est valorisé sous forme de compost ou en méthanisation, pour produire un amendement organique qui aidera à fertiliser les sols.
- Valorisation en remblai : le déchet est réutilisé comme remblai routier.
- Enfouissement : le déchet est stocké dans d'anciennes carrières.
- Elimination : le déchet est stocké et aucune valorisation n'est réalisée OU il est, de par sa dangerosité, éliminé ou recyclé via des procédés complexes

Fillières de valorisations, déchets issues des déchèteries



23% des tonnages réceptionnés (2 750t) en déchèterie sont incinérés, le tout-venant représente 69% de ce flux, suivi du flux bois provenant de la déchèterie du Syndicat (17%).

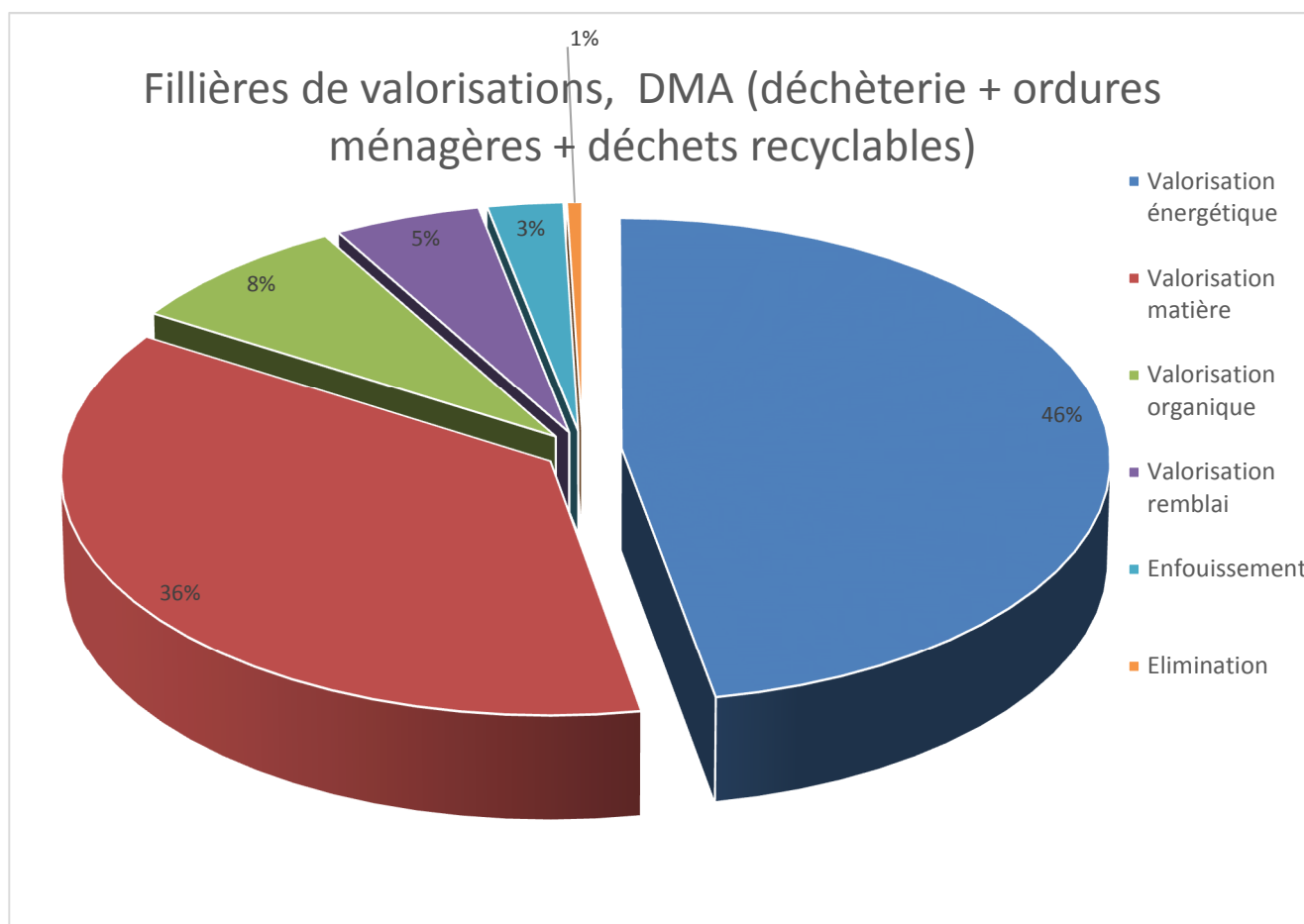
38% des tonnages réceptionnés (4 494t) sont recyclés, réparti selon le flux bois et le flux carton/papier représentant respectivement 22% et 24%, suivi de la ferraille (15%) et du plâtre (12%).

17% des tonnages sont valorisés sous forme de compost, issu uniquement du flux « déchets verts » réceptionné en déchèterie. Ce flux est le plus conséquent en termes de tonnage et pourtant le seul que les usagers du territoire pourraient gérer chez eux, dans leur jardin.

Avec 11%, le tonnage de gravats est conséquent, mais les coûts de traitement sont relativement faibles pour ce flux.

Pour les Déchets Ménagers et Assimilés

Le graphique ci-après reprend les mêmes informations que les précédents, en y intégrant le flux de l'ensemble des tonnages générés par le territoire (ordures ménagères, recyclables secs verre et emballage ainsi que les déchèteries).



On constate que 46% de l'ensemble des déchets produits est incinérée. Le flux « ordures ménagères » représentant 38% des tonnages, influe lourdement sur ce résultat.

Grâce aux déchèteries et aux emballages recyclables déposés dans les PAV, plus d'une tonne sur trois (36%) gérée par le service sera recyclée.

Avec un taux de 48% (+4 pts par rapport à 2018) de recyclage matière et organique, nous atteignons l'objectif de la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 qui fixait à 35% ce taux pour 2012 et 45% pour 2015.



INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

I. Présentation

A) Mode de financement et population prise en compte

Le territoire est collecté selon les périmètres des anciennes communautés de communes, avec, à ce jour, les modes de financement repris des anciens territoires.

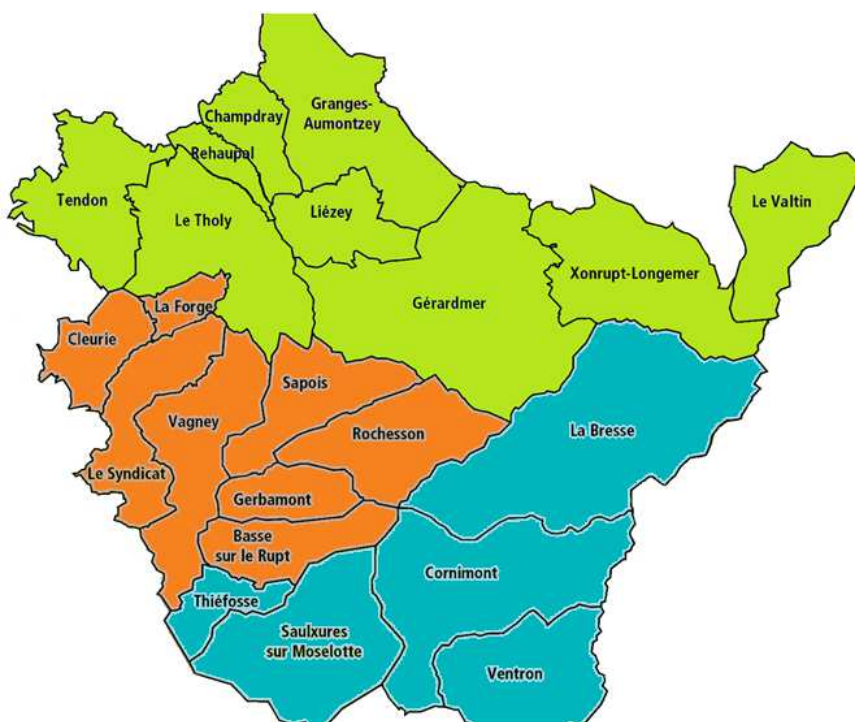
Ces systèmes de financement du service sont :

- La Redevance Incitative, avec un barème tarifaire voté annuellement. Ce barème est ici fonction du nombre d'usagers présents dans le foyer et du volume du bac choisi.
- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), prélevée avec les impôts fonciers et dont le montant sera fonction de la valeur locative du bien de l'utilisateur.
- La Redevance Spéciale (RS) : elle a été mise en place pour financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers des professionnels sur les communes soumises à la TEOM.

Sur l'ancienne CCGMV, cette RS est facturée au volume, avec un prix de 0,031€/l, si le producteur génère en moyenne plus de 1 100l/semaine sur l'année, avec un remboursement de sa TEOM. En deçà de ce volume, le producteur est assujéti à la TEOM.

Sur l'ancienne CCHMO, cette RS est facturée au poids, avec un prix de 213 €/t, si le producteur génère plus d'une tonne sur l'année. En deçà d'une tonne, une participation forfaitaire de 170 € par an lui sera demandée.

La carte ci-après reprend les communes concernées par chaque mode de financement avec les codes couleurs du tableau ci-dessous.



Afin de pouvoir analyser chaque périmètre en fonction de la population municipale, le nombre d'habitants de référence pour notre collectivité a été calculé en agrégeant les données INSEE 2018 et 2020.

Le tableau ci-après renseigne le nombre d'habitants collectés par dépôt, avec à chaque fois le mode de financement du service ainsi que la règle de facturation des professionnels.

Dépôt de collecte	Saulxures sur Moselotte				Gérardmer	
Mode de financement	Redevance Incitative (RI)		Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)			
Facturation des professionnels	A la levée		Au poids		Au volume	
	Basse-sur-le-Rupt	868	La Bresse	4 199	Champdray	179
	Cleurie	656	Cornimont	3 234	Gérardmer	8 131
	La Forge	533	Saulxures-sur-Moselotte	2 640	Granges-Aumontzey	2 700
	Gerbamont	364	Thiéfosse	606	Liézey	278
	Rochesson	699	Ventron	844	Rehaupal	208
	Sapois	645			Tendon	520
	Le Syndicat	1 912			Le Tholy	1 579
	Vagney	3 937			Le Valtin	78
					Xonrupt-Longemer	1 532
	Total	9 614		11 522		15 202

B) Méthode de calcul de coûts

Les données chiffrées de ce rapport sont issues de la méthode Compta-Coût® proposée par l'ADEME.

La méthode Compta-Coût® permet d'extraire de la comptabilité publique les informations nécessaires au renseignement de la matrice des coûts.

La matrice est un cadre homogène et standard de présentation des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets. Il est construit selon une logique « flux de déchets en colonnes » (ordures ménagères, recyclables secs, déchets des déchèteries...) et étapes techniques de gestion en lignes (collecte, tri, traitement...).

Cet outil standard de connaissance des coûts (cadre d'expression et méthode de calcul) est adapté à toutes les collectivités afin que les coûts exprimés soient comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.



II. Dépenses et financement

A) Taux de couverture du service

Le tableau ci-après reprend le coût aidé TTC ainsi que le financement du service pour l'année 2019 et le compare à l'année 2018.

Le coût aidé TTC correspond à la somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée. Ce coût correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

	2018		2019	
Coût aidé TTC	3 753 k€	102,1 €/hab.	3 510 k€	97,4 €/hab.
Financement	3 727 k€	101,7 €/hab.	3 746 k€	103,1 €/hab.
Mode de financement du Service Public de Gestion des Déchets	TEOM + RI		TEOM + RI	
Taux de couverture	99%		107%	
Excédent financier	- 25 778 €		235 937 €	

Le service déchet n'avait pas d'excédent sur 2018, voir était légèrement déficitaire, à la lecture de la matrice.

Sur l'année 2019, la situation s'est amélioré : en effet, les prélèvements à l'utilisateur (financement) sont constants, mais le coût aidé a diminué. Ce qui permet d'avoir un excédent de 235 937€.



B) Postes de charges

Ci-après les postes de charges répartis par grandes familles.

	Charges 2018 (HT)	Charges 2019 (HT)	% 2019
Charges fonctionnelles	371 k€	350 k€	8%
Prévention	17 k€	38 k€	1%
Pré-collecte/collecte	1 989 k€	2 018 k€	45%
Transfert/transport	410 k€	405 k€	9%
Traitement	1 999 k€	1 664 k€	37%
Total charges matrice en €HT	4 786 k€	4 475 k€	100%

Entre 2018 et 2019, la pré-collecte et la collecte ont légèrement augmenté (+ 29 k€). Des économies réalisées par EVODIA sur le poste «traitement», avec notamment la baisse du coût de l'incinération (de 123€/t à 86,65€/t) ont permis de faire des économies considérables.

	Charges 2018 (HT)	Charges 2019 (HT)	%
Traitement des OMR	1 246 630 €	889 243 €	20%
Collecte des OMR	1 135 579 €	1 092 324 €	24%
Transport/traitement Déchèteries	781 632 €	707 843 €	16%
Collecte Déchèteries	447 341 €	501 387 €	11%
Tri des recyclables hors verre	182 839 €	266 197 €	6%
Transfert des OMR	106 254 €	117 520 €	3%
Total principaux postes de charges	3 900 275 €	3 574 513 €	80%
Total charges matrices HT	4 786 005 €	4 475 312 €	100%

La collecte des ordures ménagères résiduelles ainsi que les 3T (Transit, Transport, Traitement) est passé de 52 à 47% du budget total du service. Les coûts de collecte des OMR et de transport en déchèterie ont également diminué. Compensé par une augmentation des coûts de tri des emballages ménagers (de 115,06€ à 139,7€/tonne).

	2018	2019
Total charges matrice HT	4 786 005 €	4 475 312 €
Charges payées au syndicat de traitement	2 239 089 €	1 884 861 €
Part collectivité	53%	58%
Part syndicat	47%	42%

Parmi l'ensemble des charges du service, la part incombant à la CCHV est passée de 53 à 58%.

La part d'imputable au syndicat a fortement diminué, de par les coûts de traitement en baisse.



C) Postes de recettes

Les produits industriels représentent la revente de matériaux tels que le verre, les emballages, le papier et carton collectés ainsi que la ferraille.

Les soutiens des différents éco-organismes mis en place dans le cadre des filières Responsabilité Élargie du Producteur (REP) sont plus importants que les recettes liées à la revente des matériaux.

L'avantage de poursuivre les efforts en matière de recyclage est donc double, de par les reventes matière et de par les soutiens provenant des éco-organismes. Ces montants atteignent près de 600 000€.

D) Répartition des soutiens

	OMR	Verre	Emballages ménagers	Déchèterie	Collecte carton
Soutiens	7 k€	47 k€	385 k€	148 k€	30 k€
Produits industriels	0 k€	68 k€	115 k€	141 k€	12 k€
% du total des soutiens	1%	8%	62%	24%	5%
% du total des produits industriels	0%	20%	34%	42%	3%

Ci-dessus la répartition des soutiens et des produits industriels, en fonction des différentes filières de tri.

La collecte des emballages ménagers reste fortement soutenu, s'en suit les déchèteries puis le verre et carton, à la marge. Néanmoins, les produits industriels de ces différentes filières permettent des économies conséquentes pour la collectivité.

Très peu de soutiens sont accordés pour les ordures ménagères, et le produit industriel (revente chaleur) est déjà comptabilisé dans le coût de traitement. Cette donnée n'est donc pas accessible.

	Produits 2018	Produits 2019	%
Produits industriels	472 k€	428 k€	39%
Soutiens	626 k€	618 k€	57%
Aides	62 k€	45 k€	4%
Total produits matrice	1 161 k€	1 090 k€	100%

Le montant des produits sur 2019 est en légère baisse. Les produits industriels diminuent, de par la baisse des coûts de certains matériaux.

Près de 60% (plus de 600 000€) des produits sont des soutiens des éco-organismes, permettant ainsi une réduction du coût du service facturé à l'utilisateur.



E) Part relative au coût aidé par flux de déchets

Dans la matrice des coûts,

- le coût complet correspond à la totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu sans tenir compte des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.
- Le coût technique correspond au coût complet moins les produits à caractère industriels-vente de matériaux, d'énergie.
- Le coût aidé correspond au coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...)

	OMR	Verre	Recyclable	Déchèterie	Déchets verts	Collecte carton
Coût complet		130 k€	488 k€	1 332 k€	81 k€	62 k€
Coût technique	2 362 k€	62 k€	373 k€	1 119 k€	81 k€	51 k€
Coût aidé	2 346 k€	15 k€	-19 k€	951 k€	71 k€	21 k€
Couverture du coût (2018)	1%	84%	145%	30%	13%	71%
Couverture du coût (2019)	1%	88%	104%	29%	12%	67%

Le tableau ci-dessus nous permet de tirer les enseignements suivants, sur le coût aidé, pour l'année 2019 :

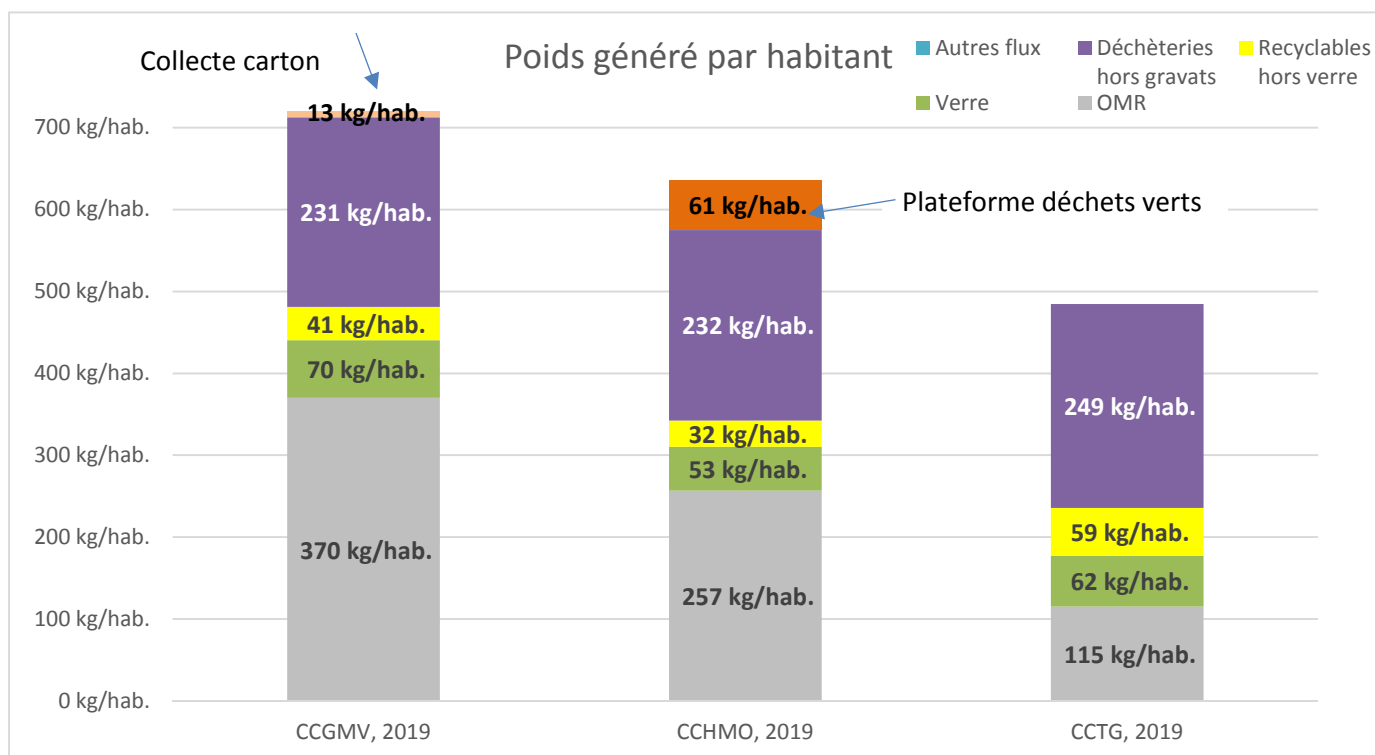
- Collecter du Verre ne coûte que 12% du coût effectif grâce aux soutiens et aux reventes matières.
- L'augmentation des coûts de tri a eu un impact conséquent. En 2018, nous étions à 145% du coût couvert, soit près de 170 000€ de surplus, en 2019 nous sommes à 104% soit une couverture légèrement excédentaire du coût (+ 19 000€). La collecte en points d'apport volontaire, continue de maintenir un coût de service faible sur ce flux de déchets.
- 29% du coût de fonctionnement des déchèteries est financé grâce aux reventes matières et aux soutiens des éco-organismes, valeur pratiquement identique à l'année dernière.
- La collecte des cartons est financée à hauteur de 67% grâce aux reventes matières et soutiens des éco-organismes, valeur stable également comparé à l'année dernière.



III. Quelques Indicateurs

A) Quantités générées par habitant

Le diagramme empilé ci-dessous reprend les quantités de déchets générés ramenés par habitant en fonction des flux (ordures ménagères, emballage et verre, déchèterie, déchets verts).



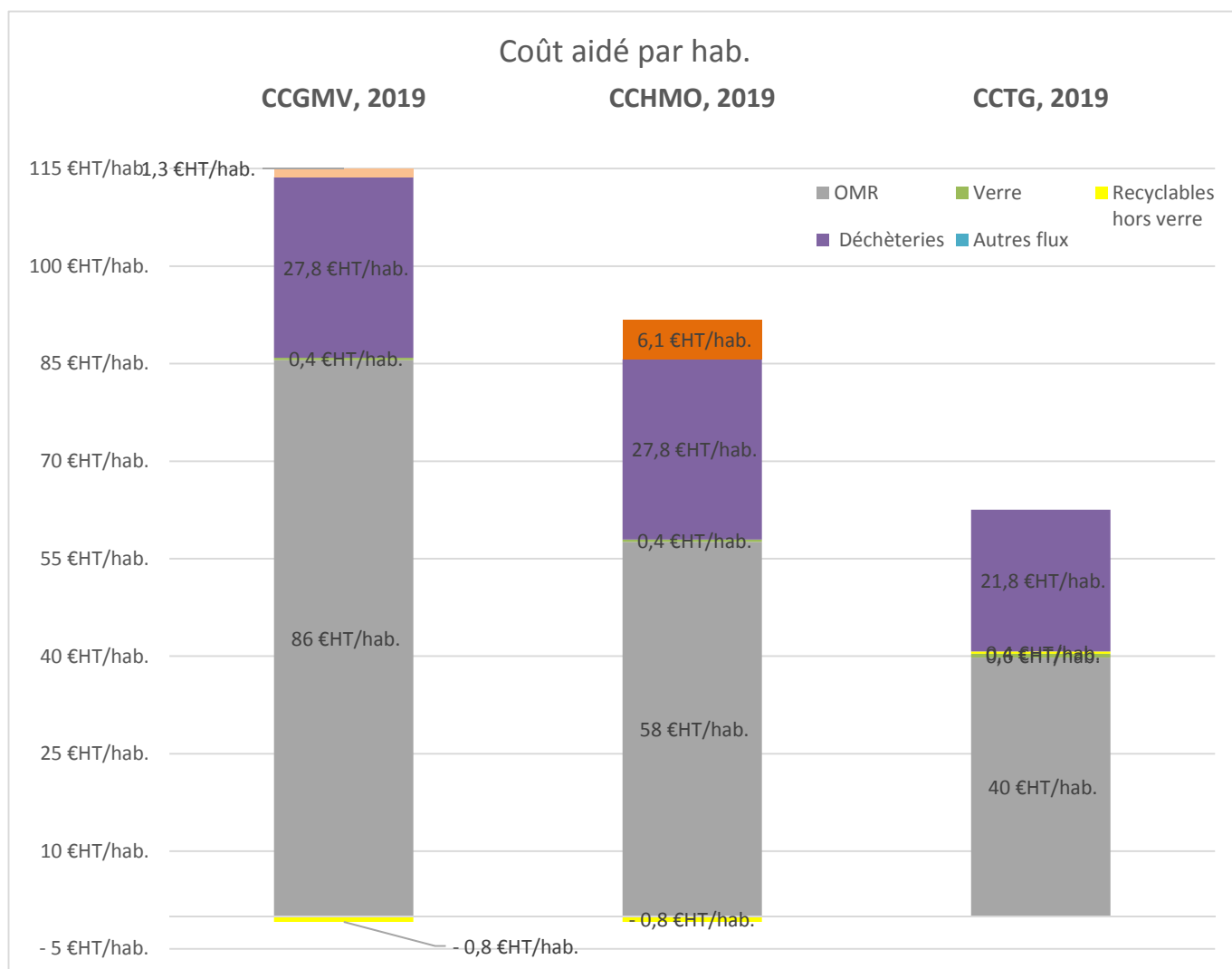
On peut en déduire les éléments suivants :

- Verre : l'ex CCGMV est le territoire produisant le plus de verre avec 70kg/hab ; sur l'ex CCTG et l'ex CCHMO, les quantités produites sont respectivement de 62 kg/hab et 53 kg/hab. La moyenne départementale étant à 42 kg/hab, nous avons de bonnes performances sur le verre.
- Emballages ménagers / recyclable hors verre : l'ex CCTG est le territoire qui en produit le plus, dopé par la RI qui incite au tri. Les erreurs de tri sont cependant plus importantes sur ce territoire, expliquant pour partie ce chiffre de 59kg/hab. L'ex CCGMV, avec 41 kg/hab, trie en deçà de la moyenne vosgienne qui est de 48kg/hab. Avec 32 kg/hab, l'ex CCHMO trie 33% de moins d'emballages ménagers que la moyenne vosgienne.
- Ordures Ménagères Résiduelles : la RI procure une réelle différence sur ce flux, avec deux fois moins de déchets produits que sur l'ex CCHMO et 3 fois moins que sur l'ex CCGMV. Cependant, le ratio par habitant prend en compte la population municipale, qui peut potentiellement varier de façon plus importante dans certains secteurs, de par l'activité touristique (résidences secondaires, restauration, hôtel...).
- Déchèterie : la déchèterie de Gérardmer a vu ses tonnages augmenter considérablement, en passant de 204 à 231 kg/hab/an, tout en diminuant de 5kg/hab/an ses ordures ménagères. L'harmonisation des horaires d'ouvertures de la déchèterie a probablement facilité le tri des usagers et diminué la présence de déchets triables dans les ordures ménagères.



B) Coût par type de collecte par habitant

Le diagramme empilé ci-dessous reprend les mêmes flux qu'auparavant mais compare le coût par habitant pour chacun de ces flux.



Le diagramme empilé fait apparaître les éléments suivants :

- Le flux ordures ménagères est celui qui représente la majorité du coût pour l'habitant et il est relativement proportionnel au tonnage généré.
- Le flux des recyclables secs a un coût pratiquement nul (verre et emballages ménagers).
- Le flux déchèterie représente la moitié du coût de collecte des ordures ménagères (pour l'ex CCTG) et le quart (pour l'ex CCGMV). La production supplémentaire de déchets en déchèterie n'augmente pas de façon significative le coût de fonctionnement d'une déchèterie, ramené à l'utilisateur.

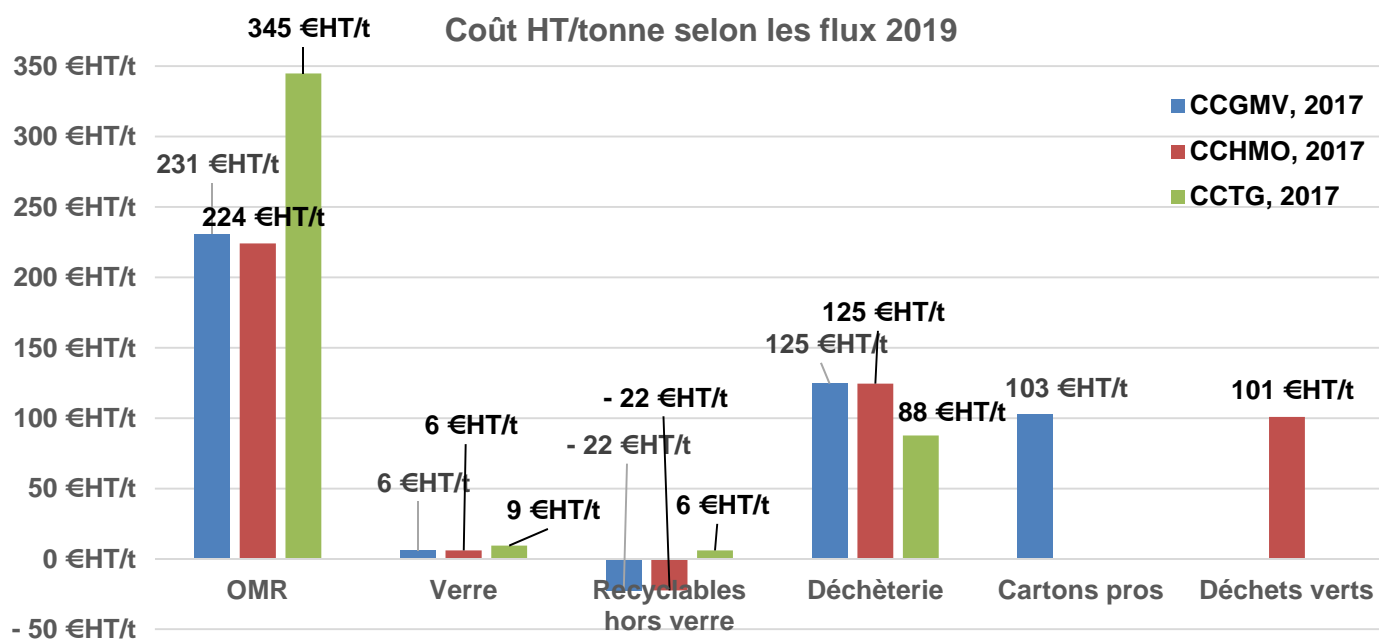


C) Coût par type de collecte par tonne

Les diagrammes ci-après comparent les coûts à la tonne pour chaque grande famille de déchets sur l'année 2019, avec les périmètres des anciens territoires.

Les coûts des déchèteries, des recyclables hors verre et du verre sont mutualisés sur l'ex CCGMV et l'ex CCHMO donc identiques.

La qualité de tri est examinée à l'échelle de l'ensemble de la CCHV, ce qui évite des pénalités dû au taux de refus conséquent constaté sur l'ex CCTG.



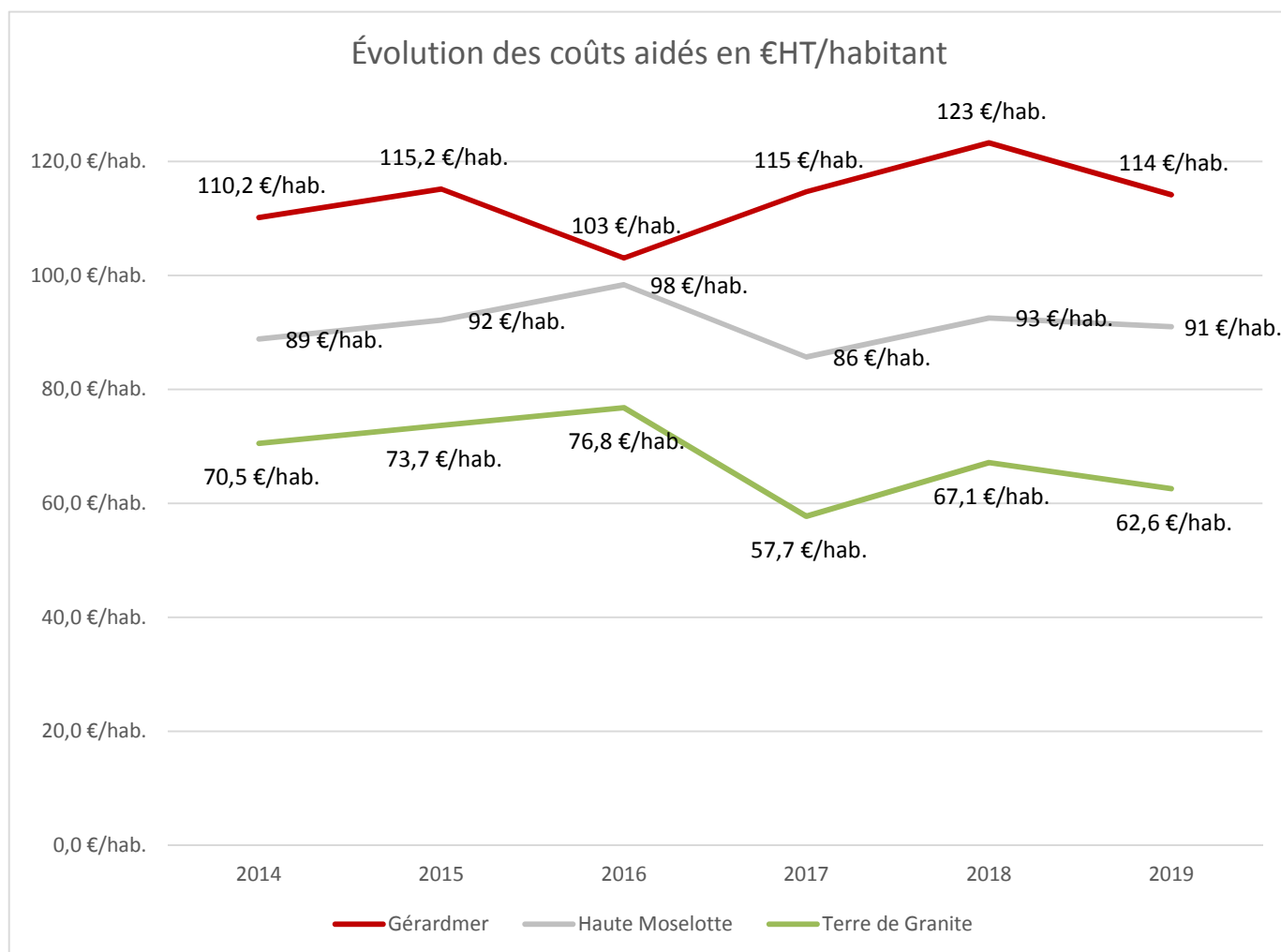
On peut en conclure les éléments suivants :

- Les coûts des OMR sont relativement identiques entre l'ex CCGMV et l'ex CCHMO ; ce qui signifie que le surcoût par habitant constaté sur le flux OMR de l'ex CCGMV est dû au tonnage supplémentaire à collecter. Le coût a fortement diminué (-30€/t), à cause du coût de traitement à l'exutoire.
- Le surcoût du flux OMR sur l'ex CCTG (+ 115 à 120€/t) est imputable à la fréquence de collecte : on collecte de la même façon (1x/semaine) un secteur qui produit deux fois moins de déchets par habitant que l'ex CCHMO. En adaptant la fréquence de collecte, ce coût à la tonne diminuerait.
- Le coût des déchèteries est plus important sur l'ex CCGMV et sur l'ex CCHMO (coût mutualisé), de par le tonnage plus faible collecté sur les deux déchèteries de l'ex CCHMO.
- La plateforme de déchets verts a un coût à la tonne conséquent, dû à l'amortissement des travaux d'aménagement et de l'engin de manutention nécessaire.



D) Coût du service

L'évolution du coût aidé ramené à l'habitant pour le flux Ordures Ménagères est renseignée dans les courbes ci-après.



Sur la matrice 2019, les coûts se sont stabilisés et globalement sont revenu aux niveaux constatés d'avant fusion, excepté pour l'ex périmètre CCTG qui bénéficie de la collecte régie depuis la fusion.

Un meilleur tri a permis de diminuer les coûts par rapport à l'année 2018, mais également un travail d'optimisation des collectes sur le secteur ex CCGMV suite à l'arrêt du fini-quitte.



SYNTHESE DU SERVICE

A) Financier

Le tableau de synthèse de la matrice permet de connaître le coût de notre service public des déchets et son financement pour l'année 2019 :

Coûts	OMR			Verre		Emballages		Déchèterie		Déchets verts plateforme	Déchets des pros Carton	Total
	RI	Gérardmer	Saulxures	RI	TEOM	RI	TEOM	RI	TEOM			
Coût complet				35 730 €	94 109 €	179 679 €	308 540 €	375 514 €	956 369 €	80 617 €	62 223 €	
Coût technique	386 703 €	1 306 854 €	668 711 €	17 281 €	44 968 €	137 741 €	235 091 €	273 515 €	845 790 €	80 617 €	50 509 €	4 047 781 €
Coût partagé	384 414 €	1 303 521 €	666 958 €	5 607 €	9 837 €	6 399 €	- 18 954 €	229 497 €	741 788 €	80 617 €	20 509 €	3 430 192 €
Coût aidé HT	382 749 €	1 300 232 €	663 255 €	5 607 €	9 837 €	3 447 €	-22 357 €	209 567 €	741 788 €	70 566 €	20 509 €	3 385 200 €
Coût fiscal (TVA acquittée)	1 808 €	26 073 €	33 259 €	135 €	436 €	566 €	912 €	14 846 €	39 869 €	5 800 €	854 €	124 559 €
Coût aidé TTC	384 557 €	1 326 305 €	696 514 €	5 742 €	10 273 €	4 013 €	-21 445 €	224 413 €	781 657 €	76 365 €	21 363 €	3 509 759 €
Coût imputé	433 707 €	1 439 407 €	741 313 €	6 476 €	9 838 €	4 526 €	- €	258 217 €	758 625 €	73 129 €	20 458 €	3 745 695 €
Aidé HT (€/hab.)	39,81 €	85,53 €	57,56 €	0,58 €	0,37 €	0,36 €	-0,84 €	21,80 €	27,76 €	6,12 €	1,35 €	93,16 €
Aidé TTC (€/hab.)	40,00 €	87,25 €	60,45 €	0,60 €	0,38 €	0,42 €	-0,80 €	23,34 €	29,25 €	6,63 €	1,41 €	96,59 €
Aidé HT (€/tonne)	344,89 €	231,00 €	224,01 €	9,43 €	5,95 €	6,13 €	-22,35 €	87,62 €	124,55 €	100,81 €	102,54 €	145,30 €
Aidé TTC (€/tonne)	346,52 €	235,63 €	235,24 €	9,66 €	6,21 €	7,13 €	-21,44 €	93,83 €	131,25 €	109,09 €	106,82 €	150,65 €



B) Tonnages

Le tableau ci-après récapitule les tonnages par grande famille de flux et par ancien territoire.

	NATURE DES DECHETS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018 - 2019
Ordures ménagères résiduelles	CCGMV	5 387	5 550	5 602	5 648	5 773	5 629	-2,49%
	CCHMO	2 883	2 947	2 933	2 874	2 945	2 961	0,54%
	CCTG	1 479	1 360	1 355	1 155	1 166	1 110	-4,80%
	Total	9 749	9 857	9 890	9 677	9 885	9 700	-1,87%
PAV	CCGMV	1 486	1 528	1 534	1 615	1 603	1 686	5,18%
	CCHMO	1 004	1 025	947	948	901	986	9,43%
	CCTG	1 226	1 311	1 229	1 102	1 139	1 153	1,23%
	Total	3 716	3 864	3 710	3 665	3 643	3 825	5,00%
Déchèterie	CCGMV	3 128	3 120	3 542	3 659	3 678	4 058	10,35%
	CCHMO	3 168	3 164	3 466	3 509	3 682	4 044	9,83%
	CCTG	3 016	3 037	3 231	3 263	3 303	3 520	6,58%
	Total	9 312	9 321	10 239	10 431	10 663	11 623	9,00%
	TOTAL en tonnes	22 777	23 042	23 839	23 773	24 190	25 148	3,96 %

Le tonnage global sur l'année 2019 a augmenté de 3,96 % par rapport à 2018, principalement en déchèterie (+9%) et sur les sites de tri (+5%). Cela fait suite à une année 2018 qui n'était pas bonne en termes de tri.

Cependant, la hausse globale (+ 1 000 tonnes) entre 2018 et 2019 n'a pas été dirigée vers le flux ordures ménagères mais vers des filières de tri, ce qui est encourageant.



C) Performance de collecte des déchets

ANNEE 2019	OMR	Verre	Emballage ménagers hors verre	Déchets déchèterie*
Population desservie	36 338	36 338	36 338	38 504
Tonnages collectés	9 700	2 249	1 563	9 914
Performance kg/hab	266,9	61	43	257
Performance kg/hab Vosges 2018	206	42	48	?

* déchets de déchèterie = Tonnages des déchets sans les gravats mais avec les déchets verts, la collecte des cartons et la collecte des encombrants.

D) Coût exprimé en Euros par habitant

Coût aidé € HT/hab/an	OMR	Verre	Emballage ménagers hors verre	Déchets déchèterie*
CCHV	64,5	0,42	0,37	26,15
Référence Grand-Est	50,8	1,3	8	20,1
Référence départementale	57,1	0,9	0,8	21

